

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneron
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevy-Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN
Tél. 021 963 13 48



LE GAZ NATUREL
AU SERVICE
DE VOS
ENFANTS

GAZ
VEVEY

DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel
L'énergie qu'on aime.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

VOS RÊVES À
MONTREUX ?

www.ce-riviera.ch

Solu Tubes
SA

Assainissement de conduites

Garantie
15 ans



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

PALAIS BONHEUR
RESTAURANT ASIATIQUE

SUSHI - FONDUE CHINOISE - BBQ - METS CHAUDS - SAVEURS ASIATIQUES

Grande Salle pour les Evénements Vue Panorama du Lac



WWW.TONGFA.CH Rue du Théâtre 9 Montreux Suisse 1820
TEL. 021 965 2888

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON 20.-

À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).

MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch



ANDRÉ LIECHTI
— INTERIOR DESIGN —

ANDRÉ LIECHTI SÀRL | T. +41 21 963 64 33 | F. +41 21 963 03 81 | info@liechtidecoration.ch
www.liechtidecoration.ch | Rue de l'Eglise-Catholique 5 · 1820 Montreux | Suisse



Kalec-Motor SA
Depuis 1947

- Moteurs électriques
- Pompes
- Un service de qualité

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS
SERVICE PARTNER
AUTORISÉ
GRUNDFOS

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2016, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 26 février;

N° 2 mars-avril, 27 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 26 août;

N° 5 septembre-octobre, 27 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 15 décembre

Prochain numéro: 26 août 2016

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 4, **15 juillet 2016.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

BIOGRAPHIE

web: www.philippethelin.ch

Représenté par la Galerie Agora

Chelsea NEW YORK City

Philippe Thélín, né en 1950, vit et
travaille à Montreux (Suisse).

Géologue de profession, Dr ès Sciences.
Carrière universitaire à l'Institut de
Minéralogie et Pétrologie de l'Université
de Lausanne (1977-2009)

Autodidacte, il commence à peindre
en 1994. Jusqu'en 2012 ne montre pas
son travail (huiles, acryliques, aquarelles, dessins).

Expositions: 2015 Galerie du Marché Prestige-Montreux (collective-septem-
bre 2015), 2016 FERIA ARTEGENOVA 2016 Satura Gallery Italie, 2016 Galerie du
Marché Prestige-Montreux (individuelle-mars 2016), 2016 Art & Design Paris,
2016-17 Agora Gallery New York.

Distinction: Prix international «Tiepolo-Arte Milano» - avril 2016, Prix inter-
national «Colosseo-Arte Roma» - avril 2017.

Société: Membre «Newcomer» **Visarte** (société des arts visuels-Suisse),
Membre du Contemporary Art Curator Directory (Suède).

Contacts: Philippe Thélín, 3 rue du Théâtre, CH-1820 Montreux (Province
Vaud) Suisse, fixe: 0041 21 963 06 52, handy: 0041 79 293 15 52, e-mail:
pthelin@bluewin.ch



La peinture est un acte taciturne. Il
s'agit pour moi d'exprimer des
conflits intérieurs et non pas d'inter-
roger les illusions du réel ou l'évolu-
tion de la société. Lyrique, mon travail
voudrait parvenir à exorciser des fan-
tômes d'antan, des souvenirs enfouis
afin de leur redonner vie par la vibra-
tion de la couleur selon des touches
grasses et violentes.

Peindre, c'est lutter avec les traces du
dessin contre les étendues brutales de
la couleur, c'est dessiner à même la
peinture pour lui conférer nervosité et
rapidité. Le sujet lui-même importe

guère. Griffer, tracer, crever, étaler,
mélanger, lancer, gommer, biffer, farder,
voiler, souiller, travestir, peindre au
doigt, au couteau, expriment la vio-
lence non maîtrisée de ce corps à corps.
L'extrême attention à l'observation, le
sens de la composition, la juxtaposi-
tion des couleurs complémentaires, le
dessin par la couleur, la couleur
comme vibration, le délire éruptif de
moi-même, le vague ou la précision, la
maladresse voulue ou la délicatesse
du toucher de pinceau sur la toile,
voilà en vrac mes outils de travail.

Philippe Thélín



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 février 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mme Anne-Lise Bühler, MM. Stéphane Barbey, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Armin Gote, Bernard Gret, Patrick Grognuz, Anthony Huys, Alain Imhof, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Nick Miller, Francis Niquille.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Gilles Marco, Pablo Menzi, Sassenthiran Vairavanathar.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATION DU BUREAU SUR LE DÉPOUILLEMENT DU 28 FÉVRIER

3. CORRESPONDANCE SUR UN COURRIER DE M. LE PRÉFET CONCERNANT L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE AU SUJET DU SIGNALLEMENT D'UNE ÉVENTUELLE VIOLATION DU SECRET DE FONCTION D'UN CONSEILLER COMMUNAL.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité dans leur enveloppe.

Il y a effectivement une autre communication de la Municipalité, et c'est Mme la Municipale Jacqueline Pellet qui va s'exprimer au nom de la Municipalité.

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de cette communication:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 mars 2015, Mme Irina Gote interpellait la Municipalité au sujet de la suppression de l'édition 2015 du Passeport vacances et l'interpellatrice demandait ce que la Municipalité « entendait faire pour que le Passeport vacances puisse avoir à nouveau lieu en 2016 ».

Dans sa réponse immédiate, la Municipalité annonçait, après avoir décrit dans le détail la situation difficile dans laquelle se trouvaient les bénévoles de l'association qui chapeaute le Passeport vacances, la création d'un groupe de travail réunissant tous les partenaires concernés, en vue de tenter de donner un nouveau souffle au Passeport.

Ce groupe de travail a établi un constat général sur lequel il s'est appuyé pour mener une réflexion englobant aussi toutes les autres offres d'accueil des enfants durant les vacances scolaires.

Un sondage auprès des familles a permis de cerner les attentes, les attentes des bénéficiaires et d'adapter le concept du Passeport en fonction des forces à disposition.

Une solution partenariale entre l'association du Passeport vacances et la Commune a été trouvée.

Elle permet de respecter l'histoire du Passeport montreuisien et de ne pas perdre l'expérience et l'engagement des personnes qui s'y sont impliquées jusqu'à aujourd'hui.

Cette solution prend aussi en compte les demandes parentales qui souhaitaient une prise en charge des enfants par demi-journée ou journée complète.

La Municipalité a donc le plaisir ce soir de vous annoncer qu'un Passeport vacances aura lieu en été 2016, pour Montreux et Veytaux. Vous en trouverez le détail dans la communication écrite qui va vous être remise tout à l'heure.

Ce passeport est dit « pilote », car il va nécessiter l'introduction de nouvelles collaborations, et l'introduction également d'un fonctionnement nécessitant une évaluation précise, au terme de l'opération, et aujourd'hui ce qui est important de relever c'est l'insertion des activités du Passeport dans toutes celles qui sont proposées aux jeunes durant l'été.

L'articulation entre les offres « Espace Plein Air », « Camps de vacances Leysin et Jolimont », « Young Planet » et Passeport vacances, cette articulation permet des possibilités d'occupation couvrant toutes les vacances scolaires d'été.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion a été déposée sur le bureau de M. le Président, elle émane de M. Christophe Privet, et le titre de la motion est: « Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ».

Cette motion sera traitée au point 8 de l'ordre du jour.

Ce sont également 6 interpellations qui ont été déposées ce soir sur le bureau de M. le Président, et il en donne les titres:

La première interpellation émane de Mme Catherine Buchet Bulliard et porte le titre: « Interpellation au sujet du nouveau directeur de la piscine de la Maladaire ».

La deuxième interpellation émane de M. Alexandre Staeger et porte le titre: « Interpellation au sujet de l'engagement du nouveau directeur de la piscine de la Maladaire ».

La troisième interpellation émane de M. Michel Bongard et porte le titre: « Résidences secondaires à Montreux ».

La quatrième interpellation émane également de M. Alexandre Staeger et porte le titre: « Interpellation au sujet de l'avenir de l'Esplanade de Territet ».

La cinquième interpellation émane de M. Heinz Schoeneich et elle est relative au Parking de Chailly ».

La sixième interpellation émane de M. Tal Luder et porte le titre: « Interpellation au sujet de la mise en valeur des artistes ayant marqué la Commune de Montreux ».

Ces six interpellations seront traitées au point 9 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1 sur le préavis No 43/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'900'000.- au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex. (Rapp: M. François Pochon);

Après un large débat (voir P.-V. communal sur notre site), M. François Pochon, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 43/2015 de la Municipalité du 20 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'900'000.- au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'900'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 352.00.3312;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 54 OUI, 18 NON et 3 abstentions.

6.2 sur le préavis No 44/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux). (Rapp: M. Roland Rimaz);

M. Roland Rimaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 44/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif

P
J
F

JOST POMPES FUNÈBRES

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux),

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement et d'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux);
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.-, TTC, au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 440.3312, sur une période de 15 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.3 sur le rapport-préavis No 46/2015 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la motion de M. Pierre-André Spahn intitulée «Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des municipaux», prise en considération le 8 octobre 2008, ainsi qu'à la motion de M. Olivier BLANC intitulée «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité», prise en considération le 31 août 2011. (Rapp: M. Yanick Hess);

M. le Président propose de procéder de la manière suivante : après avoir entendu le président-rapporteur et le rapporteur de minorité s'ils le souhaitent, on aura tout d'abord une discussion générale sur l'objet du préavis, puis on procédera à l'examen et au vote article par article du règlement. On terminera par le vote de l'ensemble du règlement puis les conclusions du préavis.

Il demande si cette manière de procéder suscite un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

M. Hess tient simplement à remercier encore la secrétaire de séance, Mme Jacqueline Burri Gagnat, qui a apporté une aide remarquable, car siéger avec des spécialistes de l'assurance et éditer un rapport dans les temps pour pouvoir délibérer ce soir tenait de la gageure.

Applaudissements de l'assemblée.

A ce stade, M. Olivier Blanc ne souhaite pas rajouter quelque chose à son rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. Bernard Tschopp donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens ce soir au nom de la majorité du PLR et en qualité de membre de la commission pour l'étude de ce préavis, car il s'agit d'un dossier complexe et compliqué avec ses tenants et aboutissants.

Sans refaire l'histoire, vous l'avez certainement remarqué, qu'il s'agit de l'adaptation des pensions de retraite des membres de la Municipalité dont la base a été créée en 1977 avec quelques adaptations mineures pendant toutes ces dernières décennies. Que ce soit la COGEST ou la COFIN chaque commission a pu contrôler l'évolution des pensions de retraite et rechercher à diminuer le coût de celles-ci.

Ce soir, suite à plusieurs demandes de notre Conseil, nous avons enfin une Municipalité qui a pris le taureau par les cornes pour faire évoluer et adapter les pensions de retraite à la situation actuelle. Partant d'une base de traitement inchangée depuis l'année 2006 et sans demander une quelconque augmentation, la Municipalité propose de faire gérer par une entité professionnelle, la Fondation de prévoyance «Profelia», en lieu et place du système actuel, tout en gardant un système de prévoyance et de réinsertion financé pour nos Municipaux.

Cette façon de faire diminue d'environ 30% la charge des prestations de retraite. De plus elle est tout à fait conforme aux normes LPP et étant liée à celle-ci, elle suivra automatiquement l'évolution de cette dernière. Je souligne que notre collègue M. Blanc, dans son rapport de minorité, reconnaît que le système prévu est meilleur que le système actuellement en vigueur. Le règlement annexé a même été amendé par la commission et il est, sur certains points, quelque part plus généreux que celui proposé par la Municipalité.

Si nous ne faisons rien, le système actuel en vigueur perdurera, et sera beaucoup plus onéreux pour la collectivité.

Pour ces raisons, je vous demande, comme l'a confirmé la commission par 8 oui, 1 non et 1 abstention, d'accepter le rapport tel qu'amendé. Je vous remercie de votre attention».

La discussion se poursuit.

M. Pierre-Yves Nussbaum donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis municipal a retenu toute l'attention du groupe socialiste.

Je crois que nous nous rejoignons tous pour dire que ce règlement est obsolète. Datant de 1977 il est temps de faire le ménage. En effet, la situation n'est plus en phase avec la législation et génère des coûts élevés à long terme.

La proposition de laisser aux Municipaux la création de leur propre système de retraite nous a interpellés, mais des aspects liés à l'imposition et aux limites du 3ème pilier nous ont incités à rejeter cette proposition.

De plus, les amendements proposés par la commission, qu'ils soient techniques ou de fond, permettent d'apporter les nuances et la sécurité de voir ce dossier repris régulièrement afin de coller au plus près de l'évolution de la situation de la LPP, et ainsi de ne pas revivre la situation actuelle.

Aussi le groupe socialiste vous invite à voter les conclusions telles qu'amendées. Merci de votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera le présent préavis. Nous notons que la prévoyance des Municipaux coûtera moins cher à notre Commune que le système actuel, sans pour autant trop péjorer l'attractivité du poste de Municipal.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, déclare que les conclusions du préavis tel qu'amendé sont acceptées par 8 oui, 1 non, 1 abstention, et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la motion de M. Pierre-André Spahn intitulée «Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des municipaux», prise en considération le 8 octobre 2008, ainsi qu'à la motion de M. Olivier BLANC intitulée «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité», prise en considération le 31 août 2011,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de règlement ci-joint tel qu'amendé sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité, ainsi que son annexe, avec entrée en vigueur au 1er juillet 2016;

2. de demander à la Municipalité un rapport d'évaluation sur les effets du nouveau règlement au cours de la législature 2021-2026, mais au plus tard le 30 juin 2025;

3. de prendre acte qu'il a été répondu aux motions:

de M. Pierre-André Spahn intitulée «Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des municipaux», prise en considération le 8 octobre 2008

et

de M. Olivier Blanc intitulée «Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité», prise en considération le 31 août 2011.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions telles qu'amendées du préavis 46/2015 par 72 OUI, 1 NON et 5 abstentions.

6.4 sur le préavis No 45/2015 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021. (Rapp: M. Yanick Hess);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Yanick Hess tient à apporter une précision par rapport à la composition de cette commission. M. Franklin Zakine figure une fois comme absent excusé et une fois comme étant présent. Mais comme la commission a siégé deux jours, ceci explique cela.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, déclare qu'au vote c'est à l'unanimité que ces conclusions ont été adoptées, et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 45/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'indemniser, pour la législature 2016 – 2021, les fonctions de Syndic et de Conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal;
2. de maintenir le taux d'activité à 80% pour la charge de Syndic;
3. de maintenir le taux d'activité à 60% pour la charge de Conseiller municipal;
4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2016 – 2021, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et de déplacements, dans le périmètre de l'ancien district de Vevey;
5. de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1er juillet 2016.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

6.5 sur le rapport No 36/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent DEMARTINI sous le titre «Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera». (Rapp: M. Alexandre Staeger);

La discussion est ouverte.

M. Laurent Demartini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues,

Dans un proche avenir, notre commune et l'ensemble de la Riviera devra prendre de grandes

décisions sur la réfection et l'entretien de nos installations sportives existantes, ainsi que l'amélioration et la création de nouvelles infrastructures répondant à la demande et aux exigences de la pratique du sport dans nos communes.

Le travail effectué par M. Jean-Marc Bryois nous montre que tant l'extension ou la création de nouvelles installations seront conditionnées par deux axes.

L'un par le peu de disponibilité de surface à bâtir, et l'autre par un engagement financier conséquent sur des projets de première priorité. Mais au regard du projet de réalisation de plusieurs terrains de football et de la lourde réfection du stade d'athlétisme, notre région sait s'unir pour des objets d'importance régionale.

Et c'est pour cela que je vous invite à suivre l'avis de la commission et d'accepter ce rapport. Ce vote ne nous engage pas, mais valide simplement l'analyse régionale et la proposition de calendrier pour le démarrage d'étude de projets par d'éventuels préavis.

Je terminerais en remerciant l'ensemble du Service des sports de la commune de Montreux ainsi que l'auteur du rapport qui reflète parfaitement l'ensemble de nos débats et nous donne une synthèse intéressante du travail dense de M. Bryois. Merci pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 36/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent DEMARTINI sous le titre «Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera»,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport et de ses annexes en réponse au postulat de M. Laurent Demartini pris en considération le 29 janvier 2014 sous le titre «Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Irina GOTE: «Pour l'installation, aux différents points d'entrées de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville». (Rapp: M. Claude-Pascal Gay);

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre acceptera volontiers ce postulat, mais espère tout de même que les caractères sur les panneaux seront plus gros que sur le rapport !

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà une commission qui a été vite réglée tant le postulat était clair, tant de la part des informations données par la postulante que de la proposition de la commune, je ne m'éterniserai donc pas sur son contenu qui, soutenu à l'unanimité par la commission, ne peut être que pris en considération.

Cependant, le groupe UDC souhaite insister sur un aspect qui lui semble important. Il est louable de placer deux panneaux indicateurs pour les parkings aux entrées et sorties de Montreux, mais comme il est noté dans le rapport, il est important également que les habitants de notre commune et les touristes qui pénètrent sur Montreux par les Hauts, donc qui arrivent au carrefour de l'hôpital, puissent également être redirigés intelligemment sur les parkings ayant des places disponibles. Ce d'autant que le prix de ces panneaux indicateurs est de CHF 12'000.-/pièce et qu'ils ne nécessitent pas de frais supplémentaires pour leur gestion.

L'UDC espère que ce souhait sera intégré dans le rapport-préavis que nous recevront pour l'octroi du crédit d'investissement.

Nous vous remercions pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Claude-Pascal Gay, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tous les membres de la commission reconnaissent l'utilité de ce postulat et c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter sa prise en considération.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat de Mme la Conseillère communale Irina Gote par 72 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

6.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel GETAZ: «Résidences secondaires, une ressource qu'il faut mettre en valeur». (Rapp: M. Olivier Raduljica).

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens en tant que membre de la commission.

Même si cela n'apparaît que marginalement dans le rapport que vous avez reçu, l'une des pistes que propose le postulant pour inciter les propriétaires de résidences secondaires à mettre leur bien sur le marché de location ou de vente, serait de réajuster le montant des taxes afférentes.

De mon point de vue, c'est une erreur, qui aurait pour conséquence, en les accablant sous le poids des taxes, de stigmatiser les propriétaires de telles résidences. C'est oublier en effet que beaucoup d'étrangers, souvent fortunés, ont fait l'acquisition dans notre Commune d'une résidence secondaire dans le but d'en faire leur résidence principale après leur retraite, avec toutes les retombées financières dont nous pouvons alors tirer avantage, qu'ils soient ou non au bénéfice d'un forfait fiscal.



KIM Organisation

GESTION / DIRECTION DE PROJET
Nous transformons vos objectifs en réalisation concrète

ORGANISATION DE PROCESSUS
Nous vous accompagnons dans l'évolution et le développement de votre organisation interne

FORMATION
Leader en Suisse romande de la formation en Management de projet IPMA – www.ipma.ch
Centre de formation à Vevey

www.kim-organisation.ch - www.kamina-project.com

info@kim-organisation.ch Daniel Carrel +41 79 629 22 77
Philippe Umberti +41 79 443 59 60

Beaucoup de stations de montagne du Valais sont maintenant conscientes de cette problématique, et la Commune de Bagnes par exemple, dont dépend la station de Verbier, a renoncé pour les raisons évoquées ci-dessus, à prélever une taxe sur les résidences secondaires. Selon le Président de la Commune de Bagnes, les propriétaires de ces dernières contribuent déjà de façon très importante aux finances communales par le biais de l'impôt et de la taxe de séjour. Telle est aussi, à mon avis, la situation à Montreux. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Mario Gori donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste partage les préoccupations du postulant sur la problématique des résidences secondaires. L'absence d'habitants impactant négativement le dynamisme de la vie locale, des commerces et des entreprises sont des désavantages auxquels nous sommes particulièrement sensibles.

En revanche, nous regrettons l'approche que nous estimons trop primaire. Il nous faut plus d'informations pour mieux cerner le problème et sa spécificité dans notre commune. Ainsi, comme l'a fait remarquer M. Bongard en commission, il serait par exemple plus judicieux d'empoigner cette problématique en commençant avec une interpellation pour obtenir plus de chiffres et mieux orienter une éventuelle étude, trop vague en l'état. Merci pour votre attention».

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz tient tout d'abord à remercier la commission pour la qualité et la richesse des débats lors de la séance.

Comme il a eu l'occasion de l'expliquer aux commissaires, le postulat de M. Gétaz propose qu'une étude soit menée pour faire l'inventaire ou la liste des possibilités d'incitation auprès des propriétaires de résidences secondaires, pour les encourager à remettre en location leur appartement ou à les remettre en vente comme résidence principale.

Comme on a pu le lire dans le rapport, la Municipalité estime à 24% le taux de résidences secondaires sur la Commune. Cela représente environ 4'000 appartements, M. Gétaz cite toujours le rapport. C'est beaucoup, beaucoup plus que d'autres villes.

On comprend bien que par conséquent que même si un petit 5% - il donne un exemple - de ces 4'000 appartements revenait sur le marché de la location, cela représenterait déjà 200 appartements. C'est là un chiffre conséquent qui pourrait détendre un peu le marché de la location, mais aussi densifier intelligemment la ville avec des conséquences positives pour les commerces, les restaurants et autres activités proposées aux habitants, qu'elles soient culturelles, sportives, etc.

Il a été demandé à M. Gétaz, en commission, de lister les mesures possibles. Mais il lui est impossible de le faire car c'est justement ce qu'il suggère que la Municipalité fasse en répondant à ce postulat. C'est d'ailleurs le sens même des postulats que de demander à la Municipalité d'étudier avec toutes ses compétences, compétences que personnellement M. Emmanuel Gétaz n'a pas, avec les services aussi et les renseignements qu'elle peut obtenir, et donc de répondre ou en tout cas de prolonger et de développer une analyse, de manière à éclairer le postulant bien entendu, autant qu'il puisse l'être, mais aussi évidemment tout le Conseil.

On a donc demandé à M. Gétaz des exemples. Il peut tout de même en donner, ils valent ce qu'ils

valent et dans le postulat qu'il avait déposé il avait pris beaucoup de pincettes notamment concernant les questions juridiques qu'il ne maîtrise pas.

Mais ainsi, une mesure incitative toute simple pourrait consister à envoyer un courrier ou une information aux propriétaires, afin de les rendre attentifs au rendement moyen des appartements loués dans la Commune. Comment faire une telle communication, comment la rendre intelligente, voici par exemple ce que devrait analyser la Municipalité en répondant au postulat.

Une autre possibilité pourrait consister à dynamiser la relation entre les propriétaires de résidences secondaires et Montreux lorsqu'ils nous rendent visite afin d'inciter certains d'entre eux à s'y établir ou permettre à des membres de leur famille à s'établir, bref à créer du lien, à l'année, pour des locations ou des résidences à l'année, ce qui est une autre manière d'en faire des résidences principales.

Il existe évidemment le levier de la taxe sur les résidences secondaires elle-même. M. Michel Posternak vient d'en parler. Il serait intéressant de savoir s'il existe des études sur leurs effets en fonction de leur niveau.

M. Gétaz aimerait rendre attentif le Conseil au fait qu'il a donné cet exemple, il a donné une analyse aussi sensée qu'il pouvait proposer de ce que cela peut représenter, mais bien entendu il n'a jamais dit qu'il s'agissait là de la bonne mesure. Tout au plus, on peut dire que c'est une des mesures connues et qui mériterait d'être mieux analysée.

Ainsi donc cet inventaire permettrait de voir comment mettre en valeur le potentiel de ces 4'000 appartements, en rappelant notamment le potentiel d'impôts supplémentaires que de nouveaux résidents peuvent représenter.

Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.

Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Éviter les médicaments
- Éviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

- **Maladies de l'appareil respiratoire et ORL**
Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

- **Maladies de l'appareil digestif**
Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements...

- **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**
Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...

- **Maladies de l'appareil génito-urinaire**
Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

- **Maladies rhumatologiques**
Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis...

- **Maladies dermatologiques**
Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, ver-rues, zona.

- **Troubles généraux**
Fatigue, stress, anxiété, angoisse,

névroses, dépression, migraine, insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires



VITTA SANTÉ

Médecine Traditionnelle Chinoise
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX
Tél. 021 320 90 00
www.vitta-sante-acupuncture.ch
email: vsante@hotmail.ch

Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce



Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

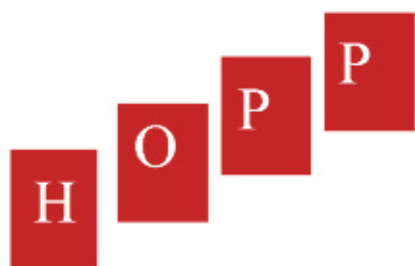
Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA
Postes fixes et temporaires

Votre succès, notre engagement
Vevey - Monthey - Lausanne - Sion www.sagaplacement.ch

*FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE*



FACILITY SERVICES

021 691 33 66

www.hopp.ch

info@hopp.ch



**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

Plâtrerie - Peinture



1610 Châtillens
Tél.: 021 907 21 38
Natel: 079 301 10 32

E-mail:
mp.milani@bluewin.ch



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Au vu de l'importance tout à fait particulière des résidences secondaires dans la Commune, M. Emmanuel Gétaz propose donc au Conseil d'accepter de demander cette étude à la Municipalité et de pouvoir ainsi avoir une large vue de toutes les possibilités qui pourraient être intéressantes pour obtenir la remise sur le marché de résidences secondaires.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà un thème qui ne concerne pas uniquement notre Commune et qui préoccupe effectivement chaque citoyen d'une commune qu'il soit jeune ou moins jeune. Pour les parents, il s'agit d'espérer que les enfants prêts à s'envoler puissent rester à proximité, pour les personnes âgées, il s'agit de trouver un logement adéquat en fonction de leurs moyens financiers, pour les familles de pouvoir se loger décemment.

Les volets clos ou les lits froids sont donc un thème récurrent, préoccupant, alors que les logements sont insuffisants pour loger une population croissante. Ce postulat cherche à répondre à ces questions que nous nous posons tous, sans avoir pour autant des solutions.

Nous restons tout de même dubitatifs quant aux éléments que la Municipalité nous donne, je cite:

- au 16 février 2015, le taux de résidences secondaires sur notre Commune était de 24% (environ 4000 logements sur 15'500). Ceci, nous ne le contestons pas. Ou nous nous interrogeons c'est quand on nous dit que 50% des biens ont une valeur fiscale entre CHF 0 et CHF 500'000.- et 75% entre CHF 0 et CHF 750'000.- Nous nous étonnons de ces valeurs si basses.

D'autres excuses sont données pour ne pas aller au-delà de ce qui existe actuellement et c'est dommage. Comment peut-on déjà dire aujourd'hui qu'on voit peu de nouvelles solutions! Et ce fut, en résumé, ce qui nous a été dit en commission

Je pense qu'il est important d'étudier toutes les pistes possibles existantes et qui pourraient être innovantes dans le but d'apporter des solutions à ces volets clos sur le territoire communal. Ce n'est pas à nous aujourd'hui de dire si oui ou non cela est faisable, mais à nous de le prendre en considération pour pouvoir décider en toute connaissance de cause et avec une vision globale de ce qui pourrait être ou non réalisé à l'avenir.

C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC soutiendra ce postulat, en insistant sur le fait que c'est une recherche de possibilités qui permettrait de valoriser notre patrimoine. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard, en tant que membre de cette commission, a voté contre l'acceptation de ce postulat.

En effet, si sur le fond il partage les intentions du postulant, il faut reconnaître que la question est vaste et relativement complexe. On a quelques chiffres qui sont donnés dans le rapport, mais M. Bongard considère qu'ils sont insuffisants. On a des ordres de grandeur, mais il faudrait être plus précis.

Donc, dans ce contexte, M. Michel Bongard propose plutôt d'obtenir auprès de la Municipalité des informations plus précises, c'est le sens d'ailleurs de l'interpellation qu'il déposera tout à l'heure au point 9 de l'ordre du jour. Raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ce postulat.

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz aimerait rappeler à M. Michel Bongard qu'il a voté pour.

La discussion continue.

Mme Bibiana Streicher n'est pas une spécialiste, ni une juriste, mais il lui semble que si l'on a une seconde résidence on n'a pas le droit de la louer plus de 9 mois dans l'année. Elle ne sait donc pas jusqu'où il est légalement possible de demander de sous-louer ces appartements.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'à ce stade c'est bien évidemment l'affaire du Conseil de prendre sa décision pour l'acceptation ou pas de ce postulat, mais à l'intention de M. Emmanuel Gétaz, M. Pierre Rochat aimerait juste redire que s'il a demandé l'illustration des exemples c'est simplement parce que les Municipaux n'étant pas convaincus de l'opportunité de cette proposition, dans les débats de la commission, et qu'il fallait les convaincre avec une liste qui soit potentiellement susceptible d'aller vers cette solution.

Au-delà de cela M. le Municipal Pierre Rochat rappelle, d'une façon très factuelle, que l'atteinte au droit de la propriété des résidences secondaires est tout de même quelque chose de délicat, parce que s'ils ont acheté ces résidences secondaires les propriétaires ont quand même un certain droit d'en faire ce qu'ils veulent, et deuxième chose les résidences secondaires doivent être habitées au sens de la loi un certain nombre de jours ou de semaines par année. Cela pose donc quand même un tout petit problème de location.

Mais, au-delà de cela le Conseil doit prendre sa décision, et comme de toute façon il y aura une interpellation puisqu'elle a été déposée, c'est un sujet dont on va devoir parler avec le Conseil, on l'étudie. Au Conseil donc de prendre sa décision en fonction de ces perspectives.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz remercie M. le Municipal Pierre Rochat pour ses clarifications. M. Gétaz croit avoir été clair autant en commission que si l'on relit le postulat, à aucun moment il ne remet en cause la notion de propriété privée, bien au contraire il y est très attaché.

Encore une fois, M. Gétaz trouve que c'est compliqué de faire passer un message assez simple. Il avait estimé qu'il y avait entre 1'000 et 2'000 résidences secondaires à Montreux, M. Pierre Rochat lui a appris qu'il y en a, au jour mentionné, 4'000 inventoriées. M. Pierre Rochat a notamment dit que peut-être les chiffres de 24% et de 4'000 appartements étaient un peu élevés. M. Emmanuel Gétaz pense que ce n'est pas grave que cela soit 20%, 24%, que ce soit 2'000, 3'000 ou 4'000 appartements, mais c'est beaucoup d'appartements qui sont finalement peu mis en valeur, en tout cas pour certains d'entre eux.

On l'a d'ailleurs dit dans le rapport, certains sont des vraies résidences secondaires utilisées régulièrement, certaines amènent des personnes qui sont d'excellents touristes notamment en ce qui concerne les bijouteries et les magasins de luxe, on le sait, mais on sait aussi qu'il y a un parc d'appartements qui sont des appartements qui ont été achetés il y a longtemps, qui ont été très peu entretenus, ou parfois entretenus, mais là n'est pas la question, mais qui sont plutôt des placements financiers, des héritages, etc., et toute l'idée du postulat de M. Emmanuel Gétaz consiste simplement à faire l'inventaire de ce qui pourrait être fait vis-à-vis des propriétaires, afin de les amener à réfléchir à l'éventualité de relouer leurs appartements.

Les conditions juridiques, le statut d'un étranger par rapport à ce qu'il peut faire avec son bien,

tout ceci bien entendu serait extrêmement intéressant à connaître et que cela soit mentionné dans le rapport répondant au postulat de M. Gétaz, avec des idées, il en a données deux ou trois, elles ont peut-être une certaine validité. Il avait rappelé notamment en séance de commission que c'était M. Pierre Rochat, avant qu'il soit Municipal, qui avait proposé par exemple d'écrire aux étrangers pour les rendre attentifs à la possibilité de devenir Suisse.

Dans le même état d'esprit on pourrait effectivement écrire d'une certaine manière aux propriétaires de résidences secondaires pour les rendre attentifs aux possibilités, au rendement possible, à ce que représente aujourd'hui un appartement loué sur la Riviera, avec vue sur le lac par exemple, et ce n'est qu'un exemple.

Encore une fois M. Emmanuel Gétaz n'est pas compétent, c'est juridiquement assez sensible. Il y a aussi des notions liées à la protection des données, et bien entendu à la protection de la sphère privée. Il lui semble, néanmoins, que vu l'importance du parc des résidences secondaires à Montreux, on pourrait faire cette étude, cela lui semble, parmi d'autres postulats que l'on accepte dans ce Conseil, un postulat qui aurait son utilité.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf déclare que toute initiative venant du canton, venant des communes, pour promouvoir le logement, doit être examinée avec attention, quels que soient les principes auxquels certains parmi le Conseil, peuvent être attachés, auxquels il faudrait déroger.

M. Zulauf espère que le postulat de M. Emmanuel Gétaz sera pris en considération ce soir, afin que la commune de Montreux puisse se déterminer dans le courant de l'été prochain, au début de la prochaine législature certainement, tenant compte un petit peu de ce qui se fait dans d'autres cantons voisins et sur un plan plus général.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger doit avouer que l'intervention de M. Michel Bongard l'a laissé un peu perplexe, et il se réjouit vraiment de voir ce que lui apportera comme piste supplémentaire par rapport à M. Emmanuel Gétaz.

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet souhaite revenir sur l'intervention de M. Michel Posternak, parce que chaque fois que l'on aborde le problème des résidences secondaires, voire de la propriété privée, M. Posternak intervient pour laisser à penser que l'on va faire crouler sous les taxes les concitoyens montreusiens, voire les propriétaires montreusiens.

M. Privet aimerait juste rappeler à M. Posternak que l'on a eu le 14 décembre 2011 un débat dans ce même Conseil, et qu'il a été relevé à plusieurs reprises le taux de la taxe actuelle, qui est un taux de 0,15 à 0,25% de la valeur fiscale du bien immobilier, avec un plafond maximum à Fr. 1'500.-.

Si on effectue les calculs, on se rend compte que le plafond maximal de la taxe est atteint, pour les biens immobiliers, pour un peu moins d'un million de francs. Personnellement M. Privet estime que Fr. 1'500.- de taxe annuelle pour une résidence secondaire ne devrait pas, en théorie, poser de problème.

M. Privet pense donc que M. Posternak ne peut pas à chaque fois, pour le principe de rejeter un postulat ou une motion qui souhaiterait une fois pour toute traiter un problème, laisser à penser que l'idée c'est de taxer, taxer et continuer à taxer. Preuve en est c'est que l'on avait rejoint cette position à l'époque, et pour le moment, M. Privet n'a

pas entendu ses collègues tenir une autre position, du genre que l'on devrait passer à 40% de taxe.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 3 oui, 4 non et 3 abstentions que la commission vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz par 22 OUI, 41 NON et 15 abstentions.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

7.1 No 01/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (date de la séance d'information régionale: le mardi 2 février 2016 à 18 h. 30 à l'Aula de Bahyse à Blonay, date de la commission: le lundi 15 février 2016 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);

La composition de la commission ayant subi des modifications, M. le Président Lionel Winkler communique à nouveau les noms des membres de cette commission qui est sous la présidence socialiste de M. Christian Bécherraz, accompagné de:

Mme Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Michel Bongard, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz, Rolf Gosewinkler, Yanick Hess, Daniel Manzini, Pablo Menzi.

La discussion est à nouveau ouverte sur la nouvelle composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.2 No 02/2016 relatif à la révision des statuts du Service intercommunal de gestion «SIGE» du 10 décembre 2001 (date de la commission: le jeudi 11 février 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des VERTS: M. Olivier Blanc

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Laurent Demartini, Claude-Pascal Gay, Rolf Gosewinkler, Jean-Daniel Rochat, Alexandre Staeger.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.3 No 03/2016 relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique. (date de la commission: le mardi 16 février 2016 à 19 h. 00, à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres: MM. Jérôme Chessex, Bassam Degerab, Patrick Grognez, Tal Luder, Pierre-Yves Nussbaum, Olivier Raduljica, Roland Rimaz, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn.

7.4 No 04/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset (date de la commission: le mardi 9 février 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts ne cachent pas qu'ils ont à ce stade certaines réserves face à ce projet. Certes, le besoin d'une rénovation n'est pas contesté: dégradées, parfois vandalisées, les infrastructures nécessitent une remise en état. Non, ce qui préoccupe les Verts, au-delà d'un concept de réaménagement discutable du point de vue esthétique, c'est ce qu'il adviendra des bains du Basset. Etablissement historique, admirablement situé pour les habitants de Clarens, parfaitement sécurisé pour les familles, ces bains constituent l'un des rares points de baignade praticable à Montreux. Nous voulons absolument le conserver.

Or, ce projet nous fait peur: si aujourd'hui les places d'amarrage sont situées à une distance (tout relativement) convenable des bains, le nouveau projet, qui prévoit un «bourrage» de l'espace disponible, dispose aussi une série de

place d'amarrage à proximité immédiate de ce point de baignade. Nous craignons donc pour la qualité de l'eau; avec un risque, à terme, que cet établissement soit peut-être fermé à cause d'une pollution excessive de l'eau.

Nous remercions donc par avance la commission de bien vouloir se pencher sur cet aspect. Merci».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste s'interroge également sur un certain nombre d'aspects, notamment sur le fait qu'il y a un vrai paradoxe dans le fait d'agrandir un port alors qu'il y a des bateaux qui ne bougent jamais.

Le groupe socialiste se pose également la question de savoir qu'est-ce que le port rapporte par année et également ce qu'il coûte, et il aimerait également savoir où sont domiciliés les propriétaires des bateaux «ventouses».

Mme Irina Gote remercie M. le Municipal en charge de ce dossier de bien vouloir apporter des réponses pour la séance de commission.

La discussion continue.

M. Florian Despond n'intervient pas à propos de ce sujet-là, mais il demande à M. le Président Lionel Winkler, à l'issue de ce point, de bien vouloir revenir sur le point précédent, car il semble y avoir un problème dans les commissaires qui ont été sélectionnés sur le site internet et ce qui est apparu à l'écran.

M. le Président répond que c'est la raison pour laquelle il a enlevé l'image.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président communique la vraie composition de la commission qui traitera de ce préavis, et cette commission n'est pas affichée puisqu'il y a une erreur:

Présidence SOC: Mme Irina Gote

Membres: Mme Geneviève Brunner, MM. Felice Calvo, Joe Filippone, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, François Pochon, Kastriot Ramiqi, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

8.1 Postulat de M. le Conseiller communal Florian CHIARADIA: «Pour un centre-ville convivial»;

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA



Massimo Carbonara Anne-Catherine Scyboz-Gex Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12



imprimerie press SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02
www.ipress-sa.ch • info@ipress-sa.ch

M. Florian Chiaradia donne lecture du développement de son postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, D'aucuns s'accordent à dire qu'au centre-ville de Montreux, la convivialité pourrait être améliorée. Pour sûr, l'aménagement urbanistique de ce secteur, souvent ancien, n'y est sans doute pas complètement étranger. A ce titre, une zone en particulier mérite notre attention : celle de la rue de l'Eglise catholique et de la rue de la Paix.

L'objectif de ce postulat est donc d'ouvrir la discussion sur un nouveau concept de mobilité pour le secteur, basé sur un espace public convivial et donnant la priorité aux piétons et à la flânerie.

Ainsi, la rue de l'Eglise catholique, magnifiquement située, invitant naturellement à la promenade, ne bénéficie aujourd'hui pas d'un aménagement urbanistique propice à sa mise en valeur. Vitesse de circulation limitée à 50 km/h, séparation des flux de circulation piétons et véhicules mal définie, obstacles à la circulation des piétons (bacs à fleurs, places de parc) ne permettent pas d'en faire un espace convivial.

Peu recommandable en tant qu'axe de transit, une zone de rencontre pourrait ainsi être envisagée dans cette rue ainsi que dans les ruelles adjacentes (Vuagnard, Trait).

Ce postulat invite également à entamer une réflexion du même ordre au niveau de la rue de la Paix, débouché naturel de la rue de l'Eglise catholique.

En effet, la construction du complexe Renaissance puis des bâtiments Publica, ainsi que l'implantation de nombreux commerces dans la zone ont bousculé la manière d'appréhender la rue et la place de la Paix. La zone située entre la place de la Paix, la Baye de Montreux et la montée de la rue de la Paix est passée du rôle de voie de raccordement à celui d'hyper-centre. D'ailleurs, les partis politiques ne s'y sont pas trompés : ils sont désormais nombreux à tenir des stands devant la Coop!

Face à ce constat, le secteur en question n'a pas fondamentalement évolué. La fonction de la rue reste prioritairement celle d'une voie de circulation excessivement large et franchissable uniquement sur des passages bien définis, alors que rares désormais sont les piétons à respecter ce principe...

Dès lors, ce postulat demande une étude de circulation dans le secteur, afin d'analyser toutes les pistes pour rendre cet espace plus convivial et de donner à cette rue le rôle central qu'elle joue désormais à Montreux.

Je prie M. le Président de renvoyer ce texte en commission pour étude et rapport. Merci».

M. le Président Lionel Winkler ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité du postulat.

La parole n'est pas demandée, le postulat est donc qualifié de recevable, la discussion est close.

M. le postulant souhaite que son postulat soit transmis à une commission pour la prise en considération ou non. M. le Président demande si 5 membres du Conseil le souhaitent également?

C'est manifestement le cas, le postulat est donc renvoyé en commission pour la prise en considération ou non.

8.2 Postulat de M. le Conseiller communal Olivier RADULJICA: «Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreuusiens».

M. Olivier Raduljica donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'année passée, la Commission fédérale de l'alimentation a recommandé une modération de la consommation de viande, en mettant en évidence le fait que les Suisses en mangeaient trop. Actuellement, un rapport de l'OMS met en lumière d'autres risques liés à une surconsommation de viande. Il est reconnu qu'il ne faudrait pas en manger à chaque repas. Apprendre de bonnes habitudes alimentaires aux enfants leur permettra d'éviter d'éventuels soucis de santé dans le futur. L'instauration d'une journée végétarienne par semaine dans les cantines scolaires permettra la concrétisation de ce but tout en redécouvrant la saveur des aliments. Il faut pour cela une stratégie volontariste des collectivités publiques et si possible des acteurs parapublics et privés.

Considérant

- que privilégier une alimentation principalement basée sur des produits de saison cultivés localement, doit être un réflexe de base;
- que la viande contient certains nutriments dont l'ingestion excessive s'avère nocive pour l'organisme et favorise les risques de maladies cardio-vasculaires, les diabètes (matières grasses), l'obésité et certains cancers;
- que l'augmentation de la production de viande a eu pour conséquence des pressions accrues envers les ressources et l'environnement, que de plus en plus d'espèces marines sont menacées et/ou disparaissent en raison de la pêche intensive;
- qu'indépendamment des impacts environnementaux, la production industrielle de viande a eu des impacts sociaux. La Suisse importe annuellement 350'000 tonnes de soja des pays du Sud pour nourrir nos animaux d'élevage alors que des êtres humains y souffrent de la faim.

Des solutions adéquates seraient donc:

- D'instaurer une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires communaux montreuusiens afin de ménager l'environnement et apprendre de saines habitudes alimentaires aux enfants.
- De favoriser la consommation de produits de saison dans tous les lieux de restauration sur lesquels la Municipalité a prise.
- D'encourager les restaurants d'entreprises privées à se joindre à la démarche.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport».

M. le Président Lionel Winkler ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat.

La parole n'est pas demandée, le postulat est donc qualifié de recevable, la discussion est close.

M. le postulant souhaite que son postulat soit transmis à une commission pour la prise en considération ou non. M. le Président demande si 5 membres du Conseil le souhaitent également?

C'est manifestement le cas, le postulat est donc renvoyé en commission pour la prise en considération ou non.

8.3 Motion de M. le Conseiller communal Christophe Privet: «Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux».

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion:

« Monsieur le Président, chers collègues,

Nous allons devoir prochainement approuver un investissement important pour le remplacement des applications communales. Si ce préavis devait être accepté, il permettra à notre commune de mettre en place un nouveau plan comptable comme expliqué dans le préavis No 03/2016 et de mettre en place ce dernier conformément à la nouvelle norme MCH2.

Dans un premier temps, il est prévu d'utiliser l'actuelle norme MCH1 qui permettra d'obtenir une comptabilité analytique performante et de développer des rapports détaillés à l'attention de notre administration et du Conseil communal.

Pour ceux et celles d'entre vous, qui s'intéressent de près au travail de la Commission des finances, il ne vous échappera pas que de telles demandes de la part de la COFIN sont constantes au fil des années.

On ne peut que se réjouir que notre commune soit équipée, si vous l'acceptez, de logiciels qui permettront de répondre à ce besoin croissant de précision et d'analyse.

La Serre à Papillons

18 juillet au 27 août 2016

60 variétés de papillons

Brönnimann Noville
GARDEN CENTRE

021 967 20 20
info@gardencentre-noville.ch
gardencentre-bronnimann.ch

Ma motion a pour objectif d'accompagner sur le plan comptable des modifications qui permettront d'être extrêmement précis pour divers postes comptables.

En effet, aujourd'hui, il existe par exemple des postes qui n'ont qu'une ligne budgétaire globale. Il faut spécifiquement demander un listing de l'ensemble des points qui sont contenus dans cette ligne comptable. Ce travail, récurant, fastidieux, n'est pas idéal. De plus, ces listings ne sont connus que par ceux ou celles qui en font la demande.

Aussi, dans un cas comme celui cité en exemple, il est difficile de cibler précisément un point précis, ce dernier étant noyé dans un seul et unique numéro de compte.

Ma motion a pour objectif, lors de l'introduction de MCH1 ou alors MCH2, d'introduire dans le plan comptable de notre ville, l'ajout de numéro de comptes qui régissent ce dernier pour certains postes importants de dépenses ou de revenus.

Ce point étant très technique mais pas inconnu de mes collègues de la Commission des finances, je suggère au Président du Conseil et à son Bureau, d'envisager que le traitement de cette motion, soit affecté à la COFIN. Cependant, je ne me formaliserais pas si ceci devait être traité en commission ad hoc avec laquelle je prendrais tout le temps de faire l'historique qui m'a amené au dépôt de cette motion.

Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir transmettre cette dernière en commission pour étude et rapport. Je vous remercie pour votre écoute».

M. le Président Lionel Winkler ouvre la discussion sur la recevabilité de cette motion.

La parole n'est pas demandée, la motion est donc qualifiée de recevable, la discussion est close.

M. le motionnaire souhaite que sa motion soit transmise à une commission pour prise en considération ou non, dans un premier temps en tout cas vis-à-vis de la COFIN. M. le Président demande si 5 membres du Conseil le souhaitent également?

C'est manifestement le cas, cette motion sera donc renvoyée en commission pour traitement et rapport.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La première concerne la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Emmanuel GETAZ intitulée: «La Municipalité a-t-elle envisagé toutes les options pour éviter le transbordement à travers la commune de milliers de mètres cubes de terre par camions dans le cadre du futur chantier du tunnel du MOB aux Avants?».

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité qui se réfère souvent aux questions qu'avait posées Mme Irina Gote.

Si M. Gétaz a redéposé cette interpellation c'est évidemment parce que les informations contenues dans la réponse à Mme Gote ne lui paraissent pas suffisantes, notamment il pense, et c'est la seule chose qu'il regrette dans la réponse, que la Municipalité ne donne pas beaucoup d'indications sur sa volonté déterminée de faire plus que de demander au MOB et au maître d'œuvre d'essayer de stocker un maximum de terre ou de remblais aux Avants mêmes.

M. Gétaz voit qu'il y a des contacts qui ont été pris, il a entendu dire que de ce point de vue la réflexion se faisait, donc pour l'essentiel il remercie la Municipalité pour sa réponse, tout en restant

très attentif à la suite, parce que pour l'instant, ce qu'il comprend dans la réponse, il n'y a pas de garantie qu'il n'y ait pas des milliers de camions qui montent et descendent pour aller déposer de la terre ailleurs, mais l'on voit bien qu'il y a maintenant une attention portée à cette question.

M. Michel Bongard relève que l'on est dans la problématique des dépôts de matériaux d'excavation. Il faut faire particulièrement attention aux zones marécageuses ainsi qu'à la préservation des sols. Souvent les choses sont faites sans prendre trop de précautions et on peut avoir de très gros problèmes. Mais il pense que les auteurs du projet sont capables de s'en préoccuper.

La deuxième réponse concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Florian CHIARADIA intitulée: «Des cartes journalières CGN à prix préférentiel pour les Montreusiens».

M. Chiaradia tient à remercier vivement la Municipalité d'avoir accepté de mettre cette offre à disposition des Montreusiens, et il se déclare donc comblé.

Et pour terminer une réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Vincent TSCHOPP: «Bâtiments vides dans la Commune de Montreux, notamment Held».

M. Vincent Tschopp ne souhaite pas prendre la parole.

Six interpellations ont été déposées aujourd'hui.

9.1 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard au sujet du nouveau directeur de la piscine de la Maladaire.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture du texte de son interpellation:

Joëlle
Boutique



La collection
reflète l'évasion, l'audace
et le chic...



Joëlle Tanner

Prêt à Porter

Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 63 41 - joelle.boutique@bluewin.ch

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En date du 15 janvier 2016 nous pouvions prendre connaissance d'un article dans le 20 minutes intitulé "le nouveau directeur de la piscine de la Maladaire vit près de Thonon-les-Bains (F)". Aucun professionnel n'avait le profil requis en Suisse.

Pour rappel, cet article mentionnait entre autres les éléments suivants:

Que Jean-Philippe Doche Sallet est en fonction depuis le 15 décembre, il lui faut 1h30 par beau temps pour parcourir les 65 kms qui séparent son domicile de son lieu de travail

Que la recherche de cette perle rare a duré 2 ans et a été lancée à travers 2 campagnes de recrutement; l'UDC est finalement content que la Municipalité ait enfin trouvé cette perle rare mais se pose toutefois des questions que je développerai ci-dessous

Que le profil d'un directeur de bassin ne coure pas les rues: il doit avoir des compétences directrices, connaître les métiers de l'eau et être technicien. Aucune école n'en forme en Suisse et il n'existe aucun diplôme, affirmation partagée par M. Barascud, membre du comité de l'Association des piscines romandes et tessinoises.

J'aimerais revenir surtout sur cette dernière affirmation, laissant seul juge l'Exécutif sur ses choix finaux, même si ceux-ci ont quand même suscité de nombreuses interrogations parmi la population locale. On en cause un peu partout et je suis étonnée du malaise que cela a créé surtout auprès de la population sportive. Du reste un citoyen a créé une page facebook "pour une direction suisse à la piscine de la Maladaire". Je vous engage à aller la visiter, certains commentaires sont éloquentes. Comme le dit une des personnes, ce n'est pas le fait qu'un frontalier "vole" une place de travail mais qu'un employeur tel que la Commune de Montreux ne donne pas la préférence à de tels postes en engageant des citoyens suisses.

Une commune vit bien grâce aux impôts de ses citoyens me semble-t-il!!! Ce qui n'est pas la même chose pour les entreprises suisses, car je vois déjà le prochain argument arriver, celui où nous ne serions plus rien sans la libre circulation des personnes ainsi que les profils pointus qu'on doit aller chercher ailleurs, sinon nous coulons! Certes, et je ne conteste point ce point-là quoiqu'il devienne le fourre-tout pour légitimer toutes décisions.

L'annonce que nous trouvons sur le 24H stipule entre autres:

- un CFC dans une profession technique ou une formation/expérience jugée équivalente,
- une formation complémentaire dans le milieu du sport,

- une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion d'une piscine et dans la conduite du personnel,

- titulaire des brevets nécessaires.

Pour vous éclairer, je suis obligée de reprendre un peu ces différentes informations:

- un CFC dans une profession technique ne veut pas encore dire qu'ils peuvent répondre à l'entretien d'une piscine ou qu'ils connaissent le monde de la piscine,

- après le CFC, pour ceux qui désirent s'engager dans cette profession, ils peuvent obtenir un diplôme IGBA (diplôme d'employé d'établissement de bains dont la valeur est identique pour l'ensemble de la Suisse) ou EBB, la condition étant qu'ils possèdent un CFC. Ce diplôme dure 5 semaines à plein temps et se partage en 2 parties, 1 première de deux semaines dédiée à la natation et au secourisme, puis une deuxième partie de 3 semaines sur le traitement de l'eau, la chimie, les installations techniques, le droit du travail et d'autres aspects du métier. Dans ce diplôme est compris un certificat d'examen pour la préparation de l'eau ainsi que les produits chimiques pour cette même préparation de l'eau. Ce dernier certificat est obligatoire.

- Pour ceux qui désirent aller encore plus loin, je suis toujours en Suisse, la formation de professeur de sports aquatiques avec brevet fédéral permet un approfondissement des compétences dans tous les domaines importants de la profession, aussi bien au niveau pratique que théorique. Le champ d'action du professeur des sports aquatiques s'inscrit dans les offres de natation à usage commercial et privé ainsi que dans le sport associatif. Les participants acquièrent des connaissances dans les domaines de l'enseignement, du marketing, de l'administration et des infrastructures pour pouvoir proposer des leçons modernes, axées sur les besoins et attentes, et adaptées de manière professionnelle à tous les niveaux.

Il faut dire que pour les piscines où les communes ont peu de moyens, la formation SSS est privilégiée, SSS et SISL voulant dire d'une part la Société de sauvetage suisse et d'autre part la Société internationale de sauvetage du Léman. En général la SSS édicte les directives et fait des recommandations, que la SISL applique. Elles sont reconnues et accessibles à tous les portemonnaies. Dès que vous désirez gérer une équipe ou une exploitation, vous devez passer par l'IGBA.

La formation SSS est proposée par modules avec une possibilité de développer diverses compétences en fonction des besoins. Pour les moniteurs ou les enseignants de natation, il y a le brevet pool base, suivi du brevet BLS AED (le défibrillateur) qui est obligatoire pour suivre la formation du brevet plus pool et pour terminer le

brevet pro pool pour ceux qui veulent devenir gardien de piscine auxiliaire ou fixe.

Bref cette longue incursion dans la formation car bien évidemment celle-ci existe depuis quelques temps déjà et alors je me questionne... ces formations sont dispensées régulièrement il y a donc des candidats, et de nombreuses personnes les ont suivies.

De plus, l'ORP est prête à soutenir un candidat qui pourrait correspondre à un tel descriptif mais qui n'aurait pas le diplôme IGBA. Occupent-ils déjà tous un poste de directeur? J'en doute. Au lieu de chercher la perle rare, on ferait mieux de former et soutenir nos jeunes qui investissent des heures de formation, souvent passionnés par ce métier, et qui échouent au final car ils ne sont que le mouton à 4 pattes. Nous avons en Suisse des formations de qualité, il faut encore donner la chance de pouvoir acquérir de l'expérience sinon nous engagerons tout le temps des personnes ayant une expérience hors de notre pays.

J'aimerais donc poser quelques questions à la Municipalité.

A la piscine de la Maladaire, sur le personnel existant:

- quelles ont été les réelles difficultés de recrutement? Combien de dossiers ont été reçus? Dans ceux-ci combien de Suisse et combien d'étrangers/frontaliers? Combien d'entretiens ont-ils été menés?

- quelles sont les obligations ou les directives en Suisse pour engager du personnel formé?

- quels diplômes possède ce responsable de la piscine de la Maladaire? Quelles sont les équivalences avec la Suisse?

- quelle est la différence entre un diplôme passé en Suisse et en France?

- a-t-il le brevet des toxiques qui est obligatoire pour gérer une exploitation et depuis quand l'a-t-il?

- deux associations coexistent: l'association des piscines romandes et tessinoises et l'association romande des maîtres bains. Ont-elles été contactées alors qu'elles forment annuellement des personnes pour l'IGBA? Idem pour la SSS?

- pourquoi n'avons-nous pas anticipé une relève compte tenu qu'il est si difficile de trouver le mouton à 5 pattes et que le recrutement d'un nouveau directeur a duré 2 ans? Ce temps aurait pu être mis à disposition pour engager un mouton normal et le développer en collaboration avec l'ancien directeur.

NOUVEAU À MONTREUX ♦ CUISINE NON-STOP DE 11 À 23H ♦ OUVERT TOUS LES JOURS



**VENEZ VOUS RÉGALER
ET PASSER UN MOMENT
D'EXCEPTION EN TOUTE
CONVIVIALITÉ!**

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 ♦ CH-1820 MONTREUX ♦ WWW.BRASSERIEJ5.CH

- est-il exact que ce nouveau responsable va déménager sur la Commune comme certaines rumeurs l'ont laissé entendre?

Et pour terminer, puisque j'ai commencé à me poser des questions sur la formation du directeur, je continue par la formation du personnel ainsi nous serons pour une fois au clair sur les compétences du personnel de la Maladaire:

- combien de personnes possèdent le pro pool SSS et le Diplôme EEB ou IGBA?
- combien de personnes possèdent le pro pool BIP?
- aujourd'hui quelle est la validité des brevets des employés de la piscine de la Maladaire, sont-ils à jour ? Il faut savoir qu'un Pool plus a une validité de 4 ans, un Pool pro de 2 ans.
- combien de chefs d'équipe avons-nous? Quel diplôme possèdent ces personnes?
- quelles nationalités avons-nous à la Maladaire et quelles sont leur formation (y compris les gardiens auxiliaires)?
- quelles sont les sociétés et associations qui occupent des lignes d'eau? Et à quelle fréquence? Quelles sont les lignes octroyées aux citoyens et quand? Cela a-t-il évolué entre 2012 et 2015?

Et dernière chose:

- alors que Montreux se targue d'être à la pointe et se dit label gold de l'énergie, quel est l'impact écologique d'une personne qui fait 3 heures de trajet par jour?

Compte tenu du nombre de questions posées, je suis d'avis que la Municipalité puisse me répondre par écrit.

Je vous remercie pour votre écoute et je me réjouis de lire ou d'entendre vos réponses».

On passe à la deuxième interpellation qui concerne également l'engagement du nouveau directeur de la piscine de la Maladaire.

9.2 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'engagement du nouveau directeur de la piscine de la Maladaire.

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous rassure je serai légèrement plus court.

La question du récent engagement du directeur de la piscine de la Maladaire fait débat parmi un certain nombre de citoyens. Du moins, tous les partis ont été interpellés sur cette question par un ou plusieurs citoyens.

En particulier, le fait que la personne choisie vienne de la France voisine semble choquer. Vu le haut niveau de formation disponible en Suisse et dans notre région, l'étonnement de nos concitoyens est tout-à-fait compréhensible.

La Municipalité a pourtant expliqué dans la presse qu'il n'a pas été possible de trouver un candidat qui réponde aux exigences du poste ni dans la région ni même en Suisse romande.

L'Association des piscines romandes et tessinoises semble quant à elle confirmer les difficultés rencontrées par la Municipalité à trouver, je cite: «la perle rare» ou «le mouton à cinq pattes». Il faut dire qu'il n'y a pas de filière de formation spécifique à cette activité en Suisse.

Afin de permettre à la Municipalité de communiquer de manière relativement large et plus détaillée que dans la presse au sujet de cette nomination, nous avons l'avantage de poser les questions suivantes:

1. Quelles sont les tâches principales dévolues au responsable des piscines à Montreux (cahier des charges)?
2. Quel était le profil souhaité pour ce poste?
3. Le profil a-t-il été défini selon d'éventuelles directives ou recommandations de l'Association des piscines romandes?
4. La loi impose-t-elle une formation obligatoire pour un directeur de piscines (brevet de sauvetage, BLS-AED, etc.)?
5. Que ce serait-il passé si la Municipalité avait attendu plus longtemps avant de procéder à cette nomination?
6. Quel était le profil et le niveau de formation de la personne qui occupait ce poste précédemment?
7. Considérant que bon nombre de Suisses-allemands pratiquent la langue de Molière avec aisance, la Municipalité a-t-elle aussi cherché des candidats outre-Sarine?

Nous remercions d'avance la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Alain Feissli répond à ces deux interpellations en ces termes:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais tenter dans la réponse municipale - il sera obligatoirement un petit peu plus long que M. Alexandre Staeger, mais il essaiera d'être un petit peu plus court que Mme Catherine Buchet Bulliard - de tenir la moyenne et d'apporter quelques éléments.

Je tiens tout d'abord peut-être à remercier M. Staeger qui, compte tenu de l'actualité sur ce sujet, a eu la courtoisie et l'amabilité de bien vouloir me transmettre suffisamment tôt son texte au préalable, afin que nous soyons à même d'apporter des réponses tout à fait pertinentes.

J'aimerais peut-être rappeler, avant de rentrer dans le sujet en lui-même, que finalement la piscine de la Maladaire est depuis bientôt 40 ans le seul établissement de bains de cette taille-là, c'est-à-dire avec un bassin de 50 mètres à vocation essentiellement sportive en Suisse romande, notamment dans le canton de Vaud, c'est le seul, et rappeler de mémoire, qu'au niveau fédéral, aujourd'hui existent 7 à 8 infrastructures de ce type. Donc finalement ce sont des infrastructures tout à fait spécifiques de par leur affectation, de par leur taille et de par la typologie de leurs utilisateurs.

Je répondrai peut-être, les deux interpellations reprenant pour une bonne part les mêmes questions, sur le fondement de l'interpellation de M. Staeger, que je compléterai ensuite naturellement par quelques éléments qui sont peut-être plus spécifiques et notamment dans la dernière page de l'interpellation de Mme la Conseillère Buchet.

Les principales tâches qui sont dévolues à un responsable des piscines à Montreux, respecti-

vement son cahier des charges. J'aimerais rappeler que la responsabilité d'un établissement de bains tel que celui de la Maladaire, n'est pas seulement un beau jeune homme avec des beaux biscoteaux, des shorts et des crocs, mais naturellement effectivement demande un certain nombre de compétences que je vais tenter de reprendre au travers du cahier des charges.

Il s'agit naturellement, tout d'abord, de gérer l'exploitation de la piscine de la Maladaire et également des bassins extérieurs, bassins figurant à l'inventaire du patrimoine privé communal, c'est notamment la Foge et Brent ainsi que les Bains de Clarens.

Il s'agit d'organiser le travail, de suivre les plannings du personnel de la piscine de la Maladaire et de proposer les engagements du personnel auxiliaire, puisque comme vous le savez, en tout cas la Commission de gestion le sait fort bien, nous travaillons avec un team de base et un nombre relativement important de personnel auxiliaire, notamment par rapport à la période saisonnière d'été.

Il s'agit, dans ce cahier des charges, de contrôler et entretenir les installations techniques de la piscine de la Maladaire, des bassins extérieurs, des Bains de Clarens, et ceci en coordination avec les techniciens et respectivement les différents collaborateurs spécifiquement affectés à ces tâches.

Il s'agit également dans les tâches de contrôler et de s'assurer régulièrement de la sécurité des utilisateurs des installations sportives dont il a la responsabilité. Il doit également élaborer, d'entente avec le service, les concepts globaux d'assainissement, d'entretien, de nettoyage et de surveillance.

Il a la charge également d'élaborer les différents rapports, les budgets, les correspondances et toutes autres "joyeuseries" administratives demandées notamment par le délégué au sport, mais également par quelques organes tiers, et finalement une des tâches clé est de collaborer à l'organisation des manifestations et des activités qui se déroulent dans le cadre de la piscine de la Maladaire. Elles sont fort nombreuses, on s'en réjouit et on en est naturellement reconnaissant vis-à-vis des organisateurs de ces manifestations.

J'en viens maintenant au profil qui était souhaité par la Municipalité pour ce poste, en disant que ce profil a un tout petit peu évolué à la baisse entre la mise au concours numéro 1 et la mise au concours numéro 2, puis face à l'échec - et j'y reviendrai - de la première mise au concours, nous avons revu un tout petit peu les prétentions qui étaient les prétentions de départ.

Aujourd'hui, le profil souhaité pour ce poste est le suivant, c'est effectivement, Mme Buchet le relevait, un Certificat fédéral de capacité (CFC) dans une profession technique en rapport avec le domaine d'activité - donc nous sommes dans l'hydraulique, et c'est un tout petit peu plus grand qu'un jacuzzi, il s'agit donc naturellement de maîtriser des installations un tout petit peu plus grandes que le jacuzzi familial - ou naturellement d'une formation ou d'une expérience jugée équivalente.

Il s'agit d'avoir l'ensemble des formations complémentaires au milieu du sport, que ce soit dans le domaine Jeunesse et sport, dans le domaine Swiss Olympic, au travers de l'Office fédéral du sport, de l'IDHEAP ou également d'une équivalence.

Une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion d'une piscine et dans la conduite de personnel. Finalement un cadre habilité uniquement à la conduite de personnel n'est pas un élément suffisant, mais il faut le conduire dans un biotope qui soit celui du biotope des piscines, et notamment de ces grandes installations aux exigences très particulières.

Les différents brevets complémentaires:



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

brevet des toxiques, oui Madame, brevet «Pro Pool», brevet de réanimation cardio-pulmonaire (BLS-AED), et finalement le brevet IGBA, c'est l'ensemble des brevets qui sont exigés.

On doit avoir quelqu'un, pour un cadre qui a quand même un peu le sens du commandement, des responsabilités, de l'initiative,

- une connaissance d'utilisateur des outils informatiques.

Pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure,

- de bonnes capacités rédactionnelles et
- un esprit d'équipe, on vit dans un aquarium qui est très fermé avec beaucoup de promiscuité,
- quelqu'un qui accepte les horaires irréguliers,
- qui accepte d'être soumis à un service de piquet.

Voilà pour l'essentiel les exigences du cahier des charges de départ, donc effectivement un mouton un tout petit peu à cinq pattes si on reprend l'inventaire, et j'assume volontiers la paternité de cette expression, puisque je l'ai déjà évoquée.

M. Staeger, dans sa question numéro 3, demande si le profil a été défini selon d'éventuelles directives ou recommandations de l'Association des piscines romandes?

Je rappellerai, tout d'abord, que l'Association des Piscines Romandes, s'est un tout petit peu rebaptisée, elle s'appelle désormais Association des Piscines Romandes et Tessinoises. Cette association n'édicte pas de recommandation à ce sujet. Elle travaille aujourd'hui à la mise en place d'une norme relative à la surveillance, je dis bien à la surveillance des bains publics.

Et il faut savoir, qu'en l'absence de règles propres à la Suisse, ce document, qui est en cours d'élaboration aujourd'hui, s'inspire très largement de la norme européenne qui elle a été introduite en 2008 déjà au niveau de l'Union Européenne, ainsi que des différentes jurisprudences intervenues cette fois au niveau suisse depuis lors, puisque finalement – nous sommes dans un monde qui se «juridise» à l'extrême – chaque fois qu'un problème se pose dans une exploitation et bien il s'agit, au travers des jurisprudences, d'en déterminer les responsables si ce n'est pour dire les coupables.

La question de la formation minimale des surveillants de piscine est évoquée aujourd'hui au niveau de cette association, mais il n'y a pas d'éléments concernant la formation des responsables d'exploitation des établissements de bains. Donc, aujourd'hui, finalement ce n'est toujours pas une formation certifiée ou certifiante qui est dans le pipeline.

La loi impose-t-elle une formation obligatoire pour un directeur de piscines?

La loi n'impose rien M. Staeger, puisqu'aucune loi n'existe en Suisse en la matière. Malgré le « haut niveau de formation disponible en Suisse » comme vous le relevez ainsi que Mme

l'interpellatrice, il n'existe aucune formation relative aux métiers de la piscine à l'exception des brevets de sauvetage dispensés par la Société Suisse de Sauvetage et le diplôme d'employé de bains, diplôme light Mme Buchet, puisque vous le relevez à juste titre, c'est une formation de 5 semaines, qui permet d'acquérir les premiers gestes et les premiers réflexes du métier.

Il paraît donc évident qu'un responsable d'une piscine doit posséder au minimum la formation qui est demandée au personnel de la piscine au niveau du sauvetage, donc les différents brevets. Une telle formation n'est évidemment pas, et vous le comprendrez, suffisante pour gérer une piscine d'autant plus, je le disais tout à l'heure, lorsqu'il s'agit du plus grand établissement actuel au niveau du canton, jusqu'à l'arrivée de Malley, ou respectivement l'un des dix premiers établissements au niveau du pays.

Pour la sixième année consécutive, il est assez intéressant de relever que la piscine de la Maladaire a de nouveau connu un record de fréquentation en totalisant près de 186'000 entrées. On était à 168'000 l'an passé, et depuis 4 ans chaque année la fréquentation augmente et c'est fort réjouissant, mais cela veut dire que, compte tenu de cette fréquentation qui dépasse certains jours, et je le relève, la barre de mille personnes, donc on a certains jours plus de mille personnes qui fréquentent l'établissement, il est absolument important d'avoir un spécialiste des piscines au poste de responsable, et pas - je ne dénigre pas le mot - un «simple» chef d'équipe, qui pourrait peut-être faire l'affaire pour exploiter une petite piscine durant les 3 mois d'ouverture de période estivale, s'il s'agissait d'une piscine de loisirs, mais tel n'est pas le cas.

Donc la Municipalité consciente de ses responsabilités s'est attelée à trouver le meilleur candidat qui possède une formation adéquate et surtout une grosse expérience en matière de sécurité, de sauvetage, d'exploitation d'un complexe de bains et de gestion de personnel puisque la piscine de la Maladaire compte 12 employés fixes et une grosse dizaine d'auxiliaires.

De par son parcours professionnel, la personne qui a été engagée répond parfaitement à ce profil. Je donne juste la trame générale, tout d'abord il a été:

- pompier professionnel à Paris durant 15 ans;
- responsable d'un espace aquatique avec 46 employés durant 4 ans;
- directeur adjoint d'un centre aquatique avec 31 employés durant 3 ans;
- maître-nageur sauveteur durant 5 ans puis chef de bassin durant 2 ans.

Je rajouterai, pour le surplus – je m'écarte un peu de mon texte et peut-être des questions posées – que nous avons à faire à un sportif d'élite, plusieurs fois champion de France de triathlon notamment. Donc la pratique aquatique lui est également familière.

Que se serait-il passé si la Municipalité avait attendu plus longtemps avant de procéder à cette nomination?

Le poste de responsable des piscines est resté vacant, comme cela a été relevé, pendant presque 2 ans, pour être tout à fait précis 20 mois et 14 jours, c'est un clin d'œil, soit du 1er avril 2014 au 14 décembre 2015. L'interim, et je l'en remercie puisqu'il est dans la salle, a été assuré durant cette période par le délégué au sport. Cette situation qui naturellement ne pouvait pas continuer sur la longueur puisqu'elle a généré, pour notre délégué au sport, un volume très impressionnant d'heures supplémentaires, et malgré ce volume impressionnant, je tairais le chiffre par pudeur, et bien il faut relever que M. Chevalley n'était pas suffisamment présent sur place d'une part, il ne pouvait pas de par son occupation être suffisamment sur site, et que pour le surplus, M. Chevalley a beaucoup de qualités, mais il ne possède pas le profil d'un responsable de piscine.

Je rappelle que l'engagement a été validé à l'issue de 3 mises au concours pour un total de 56 candidats, soit pour la première mise au concours:

7 candidatures en 2014; 2 personnes ont été retenues dans un premier choix pour un assessment. Ces tests ont révélé que l'une des personnes n'était pas apte, pour des raisons de personnalité, à assumer les responsabilités du poste, et la seconde a finalement renoncé au poste, en regard du cahier des charges.

2ème mise au concours en 2015; 8 candidatures rentrées. Aucun dossier n'a pu être retenu à la suite des premiers entretiens, finalement aucun dossier ne remplissait les exigences minimales requises que j'évoquais tout à l'heure.

Finalement, dernière mise au concours, beaucoup plus large, j'y reviendrais, 41 candidatures en 2015. 2 dossiers retenus à la suite des entretiens pour un assessment, et finalement, à l'issue de l'assessment et des 2èmes entretiens c'est à l'unanimité de la commission de sélection que le responsable actuel a été retenu par cette commission et proposé à la Municipalité. Comme je le relevais, il répondait en effet à tous les critères, alors que l'autre candidat, qui était également un bon dossier, n'avait malheureusement ni l'expérience ni les connaissances suffisantes en matière de piscine. C'était un bon dossier de technicien.

Quel était le profil et le niveau de formation de la personne qui occupait ce poste précédemment?

J'ai envie de dire, M. Staeger, que c'est un peu la mauvaise question puisque l'organisation a fondamentalement changé au gré de ce départ, je développe un tout petit peu.

L'organisation préalable finalement était fondée sur un chef des installations sportives en charge de l'ensemble des infrastructures communales dont la piscine. Cette personne s'appuyait sur un adjoint en charge de la technique et du suivi quotidien de la piscine de la Maladaire. Donc on avait effectivement plutôt précédemment à la piscine de la Maladaire des compétences techniques et moins de compétences aquatiques puisqu'elles étaient portées pour l'essentiel par le responsable des installations sportives.

Ce responsable des installations sportives a quitté le service de la commune de Montreux, en janvier 2014, puis juste derrière, en mars et bien son adjoint piscine, donc partant de là une analyse a été, comme à chaque départ, conduite par la Municipalité sur la meilleure organisation à mettre en place, et l'organisation qui a été mise en place aujourd'hui sépare d'une manière claire le rôle de responsable des piscines qui gère la piscine de la Maladaire, et les autres infrastructures de Bains, et de son côté les infrastructures communales autres, cela comprend la salle Omnisports, les stades, les différentes salles de gymnastique et de rythmique, et j'en passe, le complexe sportif de la Saussaz, les stands de tir, les terrains multi-sports sont gérés par une autre personne.

On a finalement scindé une complémentarité en deux métiers bien distincts, raison pour laquelle il n'est pas possible de comparer les deux fonctions.

J'en reviens à la dernière question de M. Staeger, à savoir la capacité de nos amis allemands de pratiquer la langue de Molière.

Alors effectivement je disais que la mise au concours du poste, et notamment dans sa 3ème phase, a fait l'objet d'un concours très large, d'une très large diffusion. L'annonce a été rendue publique au travers de nombreux canaux:

- le site Internet de la Commune de Montreux;
- le supplément emploi de 24heures et son site Internet www.24emploi.ch;
- le site Internet spécialisé qui est www.jobup.ch;

HYPNOTHÉRAPIE

tabac / poids / phobies

www.atelier-bien-vivre.ch

078 767 05 90 (dès 17h30)

Françoise DENIS - Montreux

- le site Internet de l'Association Suisse des services des sports www.assa-ssss.ch;
- le site Internet de l'Association Suisse des managers du sport www.asms.ch puisque c'est ce créneau que l'on ciblait;
- et enfin les différentes newsletters des revues spécialisées, notamment la revue «centres aquatiques».

Donc la mise au concours était absolument accessible à nos amis d'outre-Sarine. Mais malheureusement nous n'avons pas eu à enregistrer de candidatures provenant de cette région.

Je reviens peut-être sur quelques éléments. Je crois qu'il est tout à fait clair que la Municipalité n'entend pas s'exprimer, en tant que telle, sur finalement des éléments que je qualifierais peut-être de polémistes. J'ai une opinion très claire, à titre personnel, à ce sujet-là, mais comme Municipal je ne m'exprimerais pas sur les opinions polémistes expliquées sur certains relais au travers des réseaux sociaux.

J'aimerais encore dire à Mme Buchet, dans son exposé fort fouillé, qu'elle fait état de nombreux éléments. Je vous briefe volontiers après Mme Buchet, tous ne sont plus d'actualité et notamment dans le domaine des formations.

Au surplus, votre interpellation reprend un certain nombre de points de détail en dernière page, alors ce que je puis vous assurer tout à fait formellement c'est que l'ensemble du personnel en place aujourd'hui, dans notre piscine de la Maladaira, est au bénéfice de l'ensemble des compétences métiers requises pour la fonction qu'il occupe et respectivement que nous sommes très attachés à leurs formations continues. Leurs formations continues sont parfaitement à jour.

Pour le surplus, les derniers points de détail, je vous renvoie par économie de temps, Mme la Conseillère, à la lecture du rapport de gestion de la Municipalité, celui de l'an passé répondant, pour l'essentiel, à l'ensemble de vos autres dernières questions. Je vous remercie».

M. le Président remercie M. le Municipal pour sa réponse très développée. M. le Président a cru comprendre, pendant le développement de sa réponse, qu'il avait un texte, et il peut donc s'imaginer que cette réponse aurait pu être donnée par écrit, vu l'heure, mais il remercie néanmoins M. le Municipal pour cette réponse particulièrement développée.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'effectivement il y a certaines réponses qu'elle ne peut pas accepter. Elle connaît très bien ce dossier et les formations qu'elle a citées sont actuelles.

Donc c'est la parole de M. le Municipal Alain Feissli contre la sienne. Mme Catherine Buchet Bulliard pense que là il y a un petit problème d'évaluation. Donc elle attend quand même des réponses à ses autres questions et demande à M. le Président de les transmettre à la Municipalité.

M. le Président Lionel Winkler répond que cela sera fait.

M. Alexandre Staeger remercie M. le Municipal Alain Feissli pour sa réponse à son interpellation et d'avoir pris ses dispositions afin d'apporter une réponse séance tenante puisque c'est maintenant que les citoyens ont exprimé ce souci.

M. Staeger voulait juste apporter un complément, à savoir que dans l'offre qui figure sur internet on peut voir que la Municipalité de Montreux souhaitait obtenir des candidatures de personnes disposant de la nationalité suisse ou d'un permis d'établissement, ce que peut-être il aurait fallu préciser.

Mais sinon, M. Staeger remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions.

9.3 Interpellation de M. Michel Bongard concernant les Résidences secondaires à Montreux.

M. Michel Bongard donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette interpellation, je l'ai annoncée tout à l'heure lorsque nous débattions du postulat de M. Gétaz, et l'on m'a posé la question en espérant que j'apporte d'autres pistes. En fait le but de cette interpellation c'est de bien connaître la situation de notre parc immobilier à Montreux.

En effet, le Conseil fédéral a décidé de mettre en oeuvre le 1er janvier de cette année la loi sur les résidences secondaires et son ordonnance d'application. Ces textes remplacent les ordonnances provisoires qui avaient été édictées dès l'acceptation de l'initiative dans les années 2012 – 2013. Déjà à cette époque-là la Commune de Montreux avait une proportion de résidences secondaires qui était supérieure à 20% elle n'était plus autorisée à en construire de nouvelles.

Désormais, la loi confirme que la construction de ces résidences secondaires n'est plus autorisée lorsque les communes ont 20%, ce quota ne peut pas être dépassé.

Bien sûr que pour les logements affectés à l'hébergement touristique ont peut en créer de nouveaux dans le cadre d'établissement d'hébergement organisé, ce sont en fait les hôtels.

Maintenant il nous reste à déterminer la proportion de résidences secondaires.

L'ordonnance prévoit que la proportion de résidences secondaires est déterminée au moyen des données du Registre fédéral des bâtiments et des logements ainsi que des informations du contrôle des habitants, qui peuvent être combinées.

Sur cette base, l'Office fédéral du développement territorial constate pour chaque commune si la proportion de résidences secondaires y est supérieure ou non à 20 %. Les communes n'ont d'autre charge supplémentaire à assumer que la tenue à jour de ces registres.

L'ordonnance détermine enfin quelles sont les autorisations de construire qui ont été délivrées pour des logements affectés à l'hébergement touristique ou des logements sans restriction d'utilisation qui doivent être notifiées à l'ARE. En fait, l'ARE dit cela on veut le savoir, cela on ne veut pas le savoir.

Sur la base de ces constats je pose les questions suivantes à la Municipalité, il y en a quatre :

1. La Municipalité est-elle en mesure de communiquer au Conseil communal le nombre de résidences principales et le nombre de résidences secondaires sur la commune de Montreux? Peut-elle aussi indiquer le nombre de résidences principales et secondaires situées dans le périmètre du PGA récemment révisé, c'est-à-dire le bas de la commune?
2. La Municipalité a-t-elle appliqué l'ordonnance transitoire sur les résidences secondaires de 2012 nécessitant que toutes les autorisations de construire des logements qu'elle a délivrées depuis devaient être assorties d'une obligation d'affectation avec des mentions inscrites au Registre foncier pour spécifier que les nouveaux logements sont des résidences principales?
3. Cas échéant, la Municipalité peut-elle communiquer au Conseil le nombre de permis de construire concernant des logements (principaux il va de soi...) qui ont été délivrés dans cette période de mars 2012 à fin décembre 2015?
4. Concernant les résidences secondaires, la Municipalité peut-elle établir un classement en

fonction de leurs valeurs fiscales et de leurs surfaces d'habitation, ceci pour aller un peu dans le sens du postulat de M. Gétaz, pour savoir en fait de quel type sont ces résidences secondaires, et commencer une réflexion sur leur affectation et sur l'encouragement à la mise à disposition de ces locaux par des baux?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien donner à mes questions. Il va sans dire que ces réponses peuvent être écrites. Merci de votre attention».

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que l'on peut certainement répondre maintenant à ces différentes questions, mais comme cela nécessite une concertation entre deux directions, il sera donc répondu par écrit comme le suggère M. l'interpellateur.

M. le Président profite de remercier l'assemblée pour sa patience et de son calme pour la fin de cette séance.

9.4 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'avenir de l'Esplanade de Territet

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On peut lire en p. 76 du rapport de gestion 2014 de la Municipalité que l'Office fédéral de la culture a estimé que l'esplanade ou terrasse de Territet, jusqu'alors vouée à la démolition, méritait d'être conservée.

La Municipalité y a aussi exprimé son intention de remettre en état cet ouvrage en collaboration avec la PPE Grand Hôtel, qui en est propriétaire pour un tiers.

Toutefois, l'état de l'édifice inquiète plus d'un habitant de Territet. En effet, des morceaux de divers matériaux seraient tombés du plafond sous la galerie. De plus, les moulures en aval du bâtiment sont en mauvais état et devraient être entretenues et protégées.

Certains habitants s'inquiètent aussi de savoir si l'affectation de la surface sera modifiée.

Nous souhaitons dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. Une procédure de classement, de mise à l'inventaire (au sens de la LPNMS) ou une éventuelle autre mesure de protection du patrimoine est-elle en cours pour l'édifice sous revue?
2. En cas de réponse affirmative à la question 1, sait-on à quel stade en serait cette éventuelle procédure?
3. En cas de réponse affirmative à la question 1, la Commune est-elle consultée à un moment où à un autre?
4. La Municipalité a-t-elle établi un calendrier des travaux ou sait-elle quand un préavis sur la remise en état de la terrasse sera soumis à notre Conseil?
5. Dans l'intervalle, des travaux urgents ou des mesures particulières visant à éviter la dégradation de l'ouvrage ont-ils été envisagés et, le cas échéant, sont-ils nécessaires?
6. Enfin, la Municipalité envisage-t-elle toujours d'agir en dommages et intérêts à l'encontre des CFF pour les frais d'étude déjà engagés?

Nous remercions d'avance la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit, mais précise toutefois qu'elle a d'ores et déjà agendé un rendez-vous avec la direction des CFF afin de discuter, entre autres, d'un des points de l'interpellateur M. Staeger. **(suite et fin en page 21)**

**-10%
SPÉCIAL PALÉO!**

**+600 BIÈRES À DÉCOUVRIR, +400 VINS, +3'500 ARTICLES EN STOCK
ACHETEZ AU DÉTAIL, PAYEZ AU PRIX DE GROS!**



TROOPER

**+ 1 drapeau Trooper offert
à l'achat de 24 bouteilles!**

Bière
33cl
Vol. Alc. 4.7%

NEW 33cl !



WITTEKOP

Fr. 1.40

Bière blonde
33cl
Vol. Alc. 4.5%



BERNARD CELEBRATION LAGER

-10%

Bière blonde
50cl
Vol. Alc. 5.0%



TIMMERMANS TRAD. BLANCHE LAMBICUS

-10%

Bière blonde
37cl
Vol. Alc. 4.5%



WARSTEINER PREMIUM VERUM

Fr. 1.09

Bière blonde
50cl
Vol. Alc. 4.8%



WARSTEINER LEMON

-20%

Bière aromatisée
33cl
Vol. Alc. 2.9%

Consigne CHF 0.30



CREW REPUBLIC FOUNDATION 11

-10%

Bière blonde
33cl
Vol. Alc. 5.6%



CREW REPUBLIC DRUNKEN SAILOR

-10%

Bière ambrée
50cl
Vol. Alc. 6.4%



CHOPPER KINGS

Fr. 1.00

Bière blonde
50cl
Vol. Alc. 4.9%



PRIMUS

Fr. 0.66

Bière blonde
50cl
Vol. Alc. 5.2%



QUEEN BOHEMIAN LAGER

Fr. 1.00

Bière blonde
50cl
Vol. Alc. 4.7%



KOCHERSBERG

Fr. 9.36

Bière blonde
24x25cl
Vol. Alc. 5.2%



HEINEKEN

Fr. 13.08

Bière blonde
12x50cl
Vol. Alc. 5.0%

CIDRE 100% NATUREL, SANS SUCRE AJOUTÉ



MICHEL JODOIN GRANDE TENTATION

Fr. 3.48

Cidre
33cl
Vol. Alc. 6.4%



MICHEL JODOIN GRANDE TENTATION ROSÉ

Fr. 3.56

Cidre
33cl
Vol. Alc. 6.4%



LA CHOUETTE

Fr. 2.53

Cidre
33cl
Vol. Alc. 4.5%



MAELOC DRY

Fr. 1.88

Cidre
33cl
Vol. Alc. 4.5%

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA
Magnifique terrasse au bord du lac

Filets de perches

Assiette Gondola - Roastbeef - Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter) - Sandwich chaud - Salades composées - Week-end à thème
 Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes
 Choix de bières italiennes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36



Cuisine à toute heure - Spécialités

Jacques et Véronique - 1882 Gryon - Suisse
contact@refuge-solalex.ch - 024 498 27 09



fermé
 le lundi soir
 et
 mardi
 Ouvert
 tous les jours en saison.



Le Pavillon 2 Montreux
 Sur Le Port de TERRITET...




021 963 10 20

Le Pavillon 2 Montreux
 Live Music, 2 Terrasses
 Poissons Frais Grillés
 Viandes sur Ardoise
 Buffets, Cocktails
 Events Privés
 021 963 10 20
www-lepavillon2montreux.ch
 Rue du Ban Port 2
 1820 Montreux-Territet

Le Palais Oriental
un monde à part...
Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 12 71

Idées de terra

Buvette du Petit port de Veytaux

Ouvert selon le



Boissons - Glaces - Location de paddl
 Divers snacks - Grillades - Salades

Tél. +41 79 683 40 79



Cuisine de saison traditionnelle

Tél. 021 962 82 82

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Assiette du jour
- Carte de saison



23, rue d'Italie - 1800 Vevey
 Tél. 021 921 20 50 - www.cafeduport.ch



LA CERIGNIAULAZ

Carte d'été dans le calme de la nature

Restaurant à 1300 m dans un cadre authentique
 Saveurs du terroir fraîcheur du marché
 Découvrez nos spécialités sur notre site www.lacerniaulaz.ch

Claudia & Christian Mathey

Auberge de la Cerniaulaz Rte de la Cerniaule 18, Orgevaux
 1833 Les Avants - Montreux Tél. 021 964 42 76 Fax 024 964 64 83
info@lacerniaulaz.ch www.lacerniaulaz.ch Fermé lundi & mardi

sses pour l'été



Golf-Hôtel René CapT
MONTREUX

Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52
golf-hotel@mymontreux.ch - www.golf-hotel-montreux.ch



Perches du Léman - Carte «Spécial Terrasse»
Risotto au fil des saisons
1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi




Produits frais locaux
Spécialités diverses
Grillades au charbon de bois
Spécialités bulgares

Restaurant Les 4 Saisons
Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux - Tél.: +41 (0) 21 963 63 83

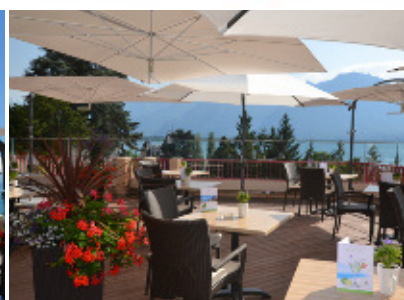


Pâtes Maison - Spécialités du lac - Pizzas
Entrecôte Café de Paris - Carte des vins d'ici et d'ailleurs
Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16 - aiglerestaurant@bluewin.ch

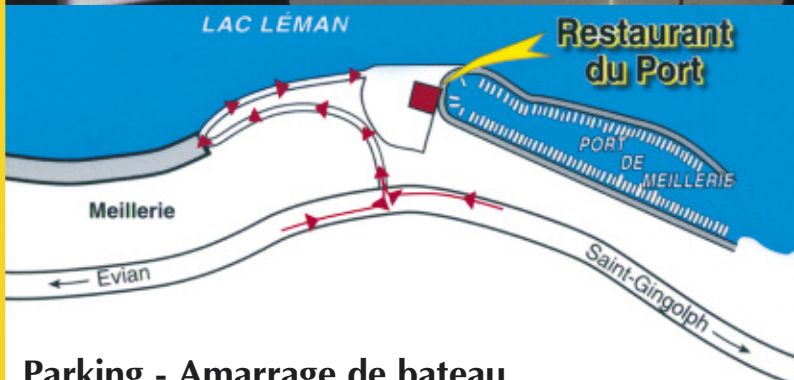


**PROFITEZ
DE L'ÉTÉ !**

Une terrasse
panoramique,
une carte estivale
gourmande et colorée !



Av. de Chillon 63 • CH-1820 Montreux-Territet
tél.: +41 (0)21 962 60 90 • pavois@pavois-montreux.ch
www.pavois-montreux.ch



Parking - Amarrage de bateau
Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman
MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30 / 04 50 76 11 79

AMSTEIN SA ne vend pas: de vins, bière et cidre aux jeunes de moins de 16 ans et de spiritueux, apéritifs et alcools aux jeunes de moins de 18 ans.



CLOS DES MOINES

Fr. 18.36

2014
Dezaley Grand Cru AOC
Blanc
75cl
Vol. Alc. 12.5%



GAMAY SWISS VALLEY

Fr. 7.50

2014
Valais AOC
Rosé
75cl
Vol. Alc. 12.5%



JULES

Fr. 16.78

2015
Lavaux AOC
Rouge
75cl
Vol. Alc. 13.0%



PROSECCO CINZANO

Fr. 10.09

75cl
Vol. Alc. 12%



CRISTALP

Fr. 3.78

Pétillante, Gazeuse
6x150cl



SINALCO 6+2

Fr. 11.68

Original
8x150cl

EXIGEZ DES BOISSONS DE QUALITÉS!



FIZZY

PRIX ACTION

Fr. 0.96*

Limone, Mandarino,
Moscato, Framboise
35cl

Consigne CHF 1.00



FEVER TREE

Tonic water, Lemon tonic,
Ginger ale
20cl

Fr. 1.50

Ginger beer
20cl

Fr. 1.60



OPALIN BULLES DE FRUITS

Fleurs de sureau et limes,
Galanga et limes
33cl

Fr. 2.40

Framboise citronnelle,
Gingembre et limes
33cl

Fr. 2.71



BOMBAY SAPPHIRE GIN

Fr. 25.01

70cl
Vol. Alc. 37.5%



TANQUERAY GIN

Fr. 19.65

70cl
Vol. Alc. 40.0%



TANQUERAY RANGPUR GIN

Fr. 27.45

70cl
Vol. Alc. 40.0%



HENDRICK'S GIN

Fr. 36.57

70cl
Vol. Alc. 41.4%



BULLDOG GIN

Fr. 27.64

70cl
Vol. Alc. 40.0%



BANKS DRY GIN

Fr. 25.82

100cl
Vol. Alc. 40.0%



GORDON'S GIN

Fr. 14.87

70cl
Vol. Alc. 37.5%



VODKA SMIRNOFF RED

Fr. 14.85

70cl
Vol. Alc. 40.0%



CAPTAIN MORGAN SPICED GOLD

Fr. 14.95

70cl
Vol. Alc. 35.0%



APEROL

Fr. 12.58

70cl
Vol. Alc. 11.0%

Cette offre de spiritueux n'est pas soumise à la durée de validité de ce feuillet. Aucune vente de spiritueux aux jeunes de moins de 18 ans.

AMSTEIN
BOISSONS SHOPPING
www.amstein.ch

9.5 Interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au parking de Chailly

M. Heinz Schoeneich donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans la FAO du 29 janvier dernier, un avis d'enquête a retenu mon attention.

Il s'agit du projet de construction d'un parking de 165 places, d'une interface transports publics, de deux abris et d'un couvert à vélos, le tout à Chailly.

En reprenant le préavis N° 15/2011 relatif au crédit d'étude pour un parking d'échange P+R à Chailly, il y est mentionné que l'affectation actuelle ne permet pas d'accueillir un P+R. Il y est en outre précisé que si la procédure de légalisation devait encore tarder, il faudrait passer par une légalisation préalable par PPA afin de modifier l'affectation du sol.

Or, l'avis d'enquête du projet de P+R n'est accompagné d'aucun avis d'enquête d'un quelconque PPA.

Dès lors, il paraît légitime de poser à la Municipalité les questions suivantes:

- Où en est-on par rapport à la planification ad hoc?
- Pourquoi avoir déjà lancé cette enquête de construction?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Christian Neukomm répond en ces termes:

«Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Conseillers, chers collègues,

Pour répondre à la question 1: Où en est-on par rapport à la planification ad-hoc?

Effectivement, dans le courant de l'année 2012, le projet de PPA «La Foge» a été lancé dans le but d'anticiper la zone d'activités projetée par le PGA, afin de permettre, rapidement la construction d'un garage-parc issu du concours d'architecture. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées à cette réalisation, tant en ce qui concerne son coût, qu'en rapport à l'importante offre nouvelle de stationnement ainsi créée, la procédure de ce PPA a été suspendue à l'issue de l'examen préalable rendu par le canton; la Municipalité n'entend pas la reprendre a priori.

Concernant la 2ème question: Pourquoi avoir déjà lancé cette enquête de construction?

La Municipalité répond comme suit:

Selon le PGA adopté finalement par le Conseil communal en septembre 2014 et approuvé préalablement par le Département en juin 2015, le secteur en cause est colloqué en zone d'activités. Cela signifie qu'au moment où le PGA sera définitivement approuvé, la mise en œuvre d'un plan spécial ne constituera plus une condition sine qua non à la réalisation de la construction du garage-parc. S'agissant du statut du sol découlant de l'addenda de 1993 autorisant la construction d'un motel (zone hôtelière), il a déjà été abrogé par le Conseil communal en 2009, abrogation qui sera bien entendu confirmée au moment de la finalisation du PGA.

C'est ainsi que la Municipalité a pris l'option, sans plus attendre, de déposer un préavis permettant de réaliser le parking provisoire selon le projet actuellement publié à l'enquête, et constatant d'une part, que cette installation se révèle conforme au PGA en cours de procédure et, d'autre part, que l'intérêt public que constitue

cet ouvrage justifie un statut dérogatoire fondé sur les articles 98 RPA et 80 RPGA cela, en rapport avec l'addenda de 1993 prévoyant un autre mode d'occupation de la parcelle, pour rappel c'était la zone hôtelière.

Précisons enfin, que ce mode de faire offre la possibilité pour la Municipalité de tester l'intérêt de cette nouvelle offre de stationnement à Chailly et d'apprécier ensuite, la pertinence de réaliser un ouvrage plus important dont la capacité, pour rappel, pourrait être portée à environ 450 places. Je vous remercie de votre attention».

M. Heinz Schoeneich remercie la Municipalité pour sa réponse.

9.6 Interpellation de M. Tal Luder au sujet de la mise en valeur des artistes ayant marqué la Commune de Montreux

M. Tal Luder déclare qu'il sera bref et donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le décès récent de l'artiste David Bowie, qui, s'il n'a pas à proprement parlé vécu à Montreux, y a passé bon nombre de soirées et y a enregistré notamment «Under Pressure» avec Freddie Mercury, appelle les questions suivantes:

1. La Commune a-t-elle envisagé d'ériger une statue en la mémoire de David Bowie?
2. Si oui, est-il envisagé de développer un concept de série de statues de personnalités ayant trait au domaine de la musique qui soulignerait encore l'importance que représente cet art pour Montreux?

Il est 23h25 la séance est levée.

Nouveau à Territet!



Davinda

Lounge, Bar & Restaurant









Laissez-vous emporter par des musiques de choix. Leurs rythmes vous accompagneront le temps d'une dégustation culinaire jusqu'à 23h ou simplement le temps d'un verre. En soirée, lorsque la lumière se tamise, une atmosphère particulière gagne le Lounge et le son s'éclaire.

Livraison à Domicile et Take Away

www.davinda-lounge.com

Montreux - 021 963 14 24

Avenue de Chillon 52

CH 1820 - Territet

Leysin - 024 494 23 70

Av. Leopold de Reynier 19

CH 1854 - Leysin



quand l'appétit va ...

T: 0848 247 333

Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch



RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas



CAFÉ-RESTAURANT DU NORD PIZZERIA

Fam. Provenzano

Dimanche midi: Filets de perche Fr. 27.-

**Dimanche soir:
Fondue bourguignonne Fr 27.-**

Cuisine à l'emporter

Cuisine chaude jusqu'à 21h45

Dimanche 21h - Fermé le lundi

Tél. 021 960 11 31
Av. Comtes de Savoie 6 - 1844 Villeneuve



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com
Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



CAVEAU DES VIGNERONS

M o n t r e u x
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
deltadeschamps@gmail.com

Relais & Châteaux Victoria Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTREUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch



Restaurant du Basset En face du port

Qualité - Fraîcheur

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44



www.restaurant-du-basset.ch

Restaurant - Pizzeria de l'Aigle



Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16 - aiglerestaurant@bluewin.ch

NOUVEAU À VILLENEUVE!



**Messieurs Petrovski Ivica
et Bonfrisco Tonino,
nouveaux propriétaires**



Restaurant thaïlandais Eléphant Blanc

Jean-Luc et Netaporn Müller

Spécialités thaïlandaises - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12
1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch

www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi



Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum
www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

www.ilbrigantino.ch

**Hôtel/SPA
LE CLOS DES SOURCES**
Le Clos des Sources
Bienvenue en Alsace!

 www.leclosdessources.com

Route du Haut-Koenigsbourg – F-68590 THANNENKIRCH
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclosdessources.com

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS

Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières

à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04



**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

*Boucherie
Charcuterie Artisanale*

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89

1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

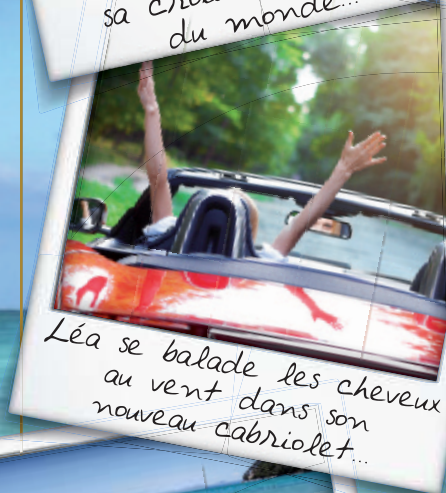
**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

ENVIE D'ÉVASION ?



Antoine poursuit
sa croisière autour
du monde...



Léa se balade les cheveux
au vent dans son
nouveau cabriolet...



Paulo explore en kayak
la Polynésie...



Pascal plane au-dessus
des Maldives ...



Sophie et Alex
la pilule aux



Chris parcourt
la mythique route 66
en Harley...

ET VOUS, QUE FÉRIEZ-VOUS AVEC CHF 200'000.-* ?





se dorment
Caraïbes...

B
CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

3 RESTAURANTS 2 BARS TERRASSES & PISCINE

*les incontournables
pour l'été...*



Grande Salade " Saxo " 20.-
Filets de perches " Meunières " 32.-
Poisson entier grillé selon arrivage 33.-
Carpaccio de bœuf 25.-
Tartare de bœuf 26.-
Filet de bœuf Rossini 43.-
Coupes glacées de saison dès 11.-

*et bien d'autres
encore !*



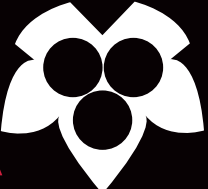
OUVERTS 7/7 - MIDI & SOIR

25 ANS À MONTREUX



Madame Delphine Bertucci
saura vous conseiller lors
de votre visite au magasin



MOSCA  **VINS**

Le plaisir de faire plaisir !

Mosca Vins Montreux, Avenue du Casino 29, 1820 Montreux

Tél. 021 963 63 68 - Fax 021 961 24 40

Lundi 14:00 - 18:30 / Mardi à vendredi 9:30 - 12:30 / 14:00 - 18:30 / Samedi 9:30 - 17:00

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 mars 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux – Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Carolanne Feissli, Irina Gote, MM. Alain Borlat, Raphaël Corbaz, Yves Cornaro, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Grégoire Furrer, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Patrick Grognez, Marcel Jost, Julien Kundert, Charles Meichtry, Pablo Menzi, Francis Niquille, Roland Rimaz.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Francis Gonzalez, Gilles Marco, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Sassenthiran Vairavanathar.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

Tout d'abord les informations concernant les compositions des commissions chargées des prises en considération ou non des motions et postulats.

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. le Conseiller communal Christophe PRIVET «Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux». (Date de la commission: le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis intercommunal:

Présidence PLR: Mme Laurence Sierro

Membres: MM. Ihab Al Jundi, Jérôme Chessex, René Chevalley, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Daniel Manzini, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Eric Walther.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Florian CHIARADIA: «Pour un centre-ville convivial». (Date de la commission: le mardi 19 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence SOC: M. Roland Rimaz

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Florian Chiaradia, Denis Golaz, Michel Granato, Vincent Haldi, Anthony Huys, Cyril Pabst, François Pochon, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier RADULJICA: «Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires Montreusiens». (Date de la commission: le lundi 11 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Bassam Degerab, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Tal Luder, Michel Posternak, Olivier Raduljica, Domenico Silleri.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du rapport intercommunal (qui sera formellement déposé lors de la séance du 20 avril 2016) relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera ". (Date de la séance d'information régionale, le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Salle del Castillo, place du Marché à Vevey, la date de la commission montreuusienne sera fixée ultérieurement).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non du rapport intercommunal:

Présidence des VERTS: M. Yves Laurent Kundert

Membres: Mme Anne-Lise Bühler, MM. Christian Bécherraz, Claude-Pascal Gay, Yanick Hess, Franco Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

3. CORRESPONDANCE

Reçu tout d'abord une pétition émanant de l'Association des Intérêts de Clarens munie de 1488 signatures en faveur de la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. Cette pétition sera transmise à une commission ad hoc lors de la prochaine séance du Conseil.

Le deuxième courrier émane de M. Christian Gagnat au nom de l'UDC qui reprend la présidence de la Section Montreux-Veytaux.

Le troisième et dernier courrier émane de M. Yves Cornaro qui démissionne du Conseil après 23 ans.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité.

M. le Président croit savoir qu'il y a d'autres communications de la part de la Municipalité et il passe la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

Dans la suite des félicitations adressées tout à l'heure par M. le Président du Conseil communal et Président du Bureau électoral, M. Laurent Wehrli, au nom de la Municipalité, félicite tous les élus au Conseil communal pour la législature 2016 – 2021. Il félicite également ses collègues réélus et souhaite la bienvenue à la Municipalité à M. Olivier Gfeller.

Dans ce cadre-là il aimerait également remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans le cadre de ces élections. Certes, d'aucuns se retrouvent pas encore élus, si on permet à M. le Syndic Laurent Wehrli de le dire ainsi, à savoir les viennent-ensuite. On le sait très bien et tous l'ont vécu au gré de la dernière législature, et la dernière lettre lue par M. le Président Lionel Winkler en témoigne, que les évolutions d'habitat, de travail ou d'autres éléments font qu'il y a une rotation relativement importante dans un Conseil durant 5 ans, et certainement que toutes ces personnes auront la possibilité de siéger et donc d'avoir aussi le plaisir de réaliser ce pourquoi ils se sont engagés dans le cadre de cette campagne. Merci beaucoup aux uns et aux autres pour le dynamisme ainsi témoigné dans le cadre de cette campagne, ainsi que pour la qualité des échanges et des relations que l'on a pu maintenir pour la Commune de Montreux et pour son avenir dans le cadre de cette campagne.

M. le Syndic Laurent Wehrli annonce que la cérémonie d'assermentation des Autorités communales de Montreux, pour la législature 2016 – 2021, présidée par M. le Préfet et le Doyen, aura lieu le mercredi 15 juin, dès 18h00, sous le Marché couvert. Bien évidemment, tous recevront en temps utile les informations et le détail précis de cette cérémonie, mais il semblait important à la Municipalité de d'ores et déjà communiquer cette date afin que tous puissent réserver cette soirée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et donne la parole à M. le Municipal Christian Neukomm qui a deux communications à faire au Conseil.

La première a trait au PGA et M. Christian Neukomm en donne lecture:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité se réfère à sa dernière communication du 9 décembre 2015 concernant le même objet.

Elle relevait à cette occasion que les griefs invoqués par l'Office fédéral nécessitaient un contrôle extrêmement fin, en constatant que la lecture du territoire effectuée par la Confédération, quand bien même appréhendée avec une très grande attention, révélait certaines inexactitudes justifiant une intervention de la part de la Commune.

Ainsi, une délégation représentée par le service de l'urbanisme s'est rendue à trois reprises au siège de l'ARE à Berne, entre les mois de décembre et de février 2016. Ces séances de travail ont conduit à revisiter, en accord avec les représentants de cet office, le mode de compensation des zones d'affectation permettant d'assurer la compatibilité du plan général d'affectation (PGA) avec le droit fédéral.

A la suite d'un examen détaillé de chaque compartiment de territoire concerné par la problématique de la compensation, il apparaît que les pourparlers avec l'ARE seraient de nature à permettre de trouver prochainement une issue négociée à cette procédure.

La Municipalité sera donc en état de renseigner le Conseil sur l'avancement de cet important dossier à l'occasion de l'une de ses prochaines séances.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la communication présentée ce soir.

La deuxième communication de la Municipalité au Conseil communal est relative au plan partiel d'affectation «La Corsaz». M. le Municipal Christian Neukomm en donne également lecture:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 17 juin 2015, votre Conseil a adopté le plan partiel d'affectation (PPA) «La Corsaz» dont le périmètre est délimité par la rue du même nom et la rive gauche de la Baye de Montreux. Ce plan fixe les principes d'aménagement selon lesquels le secteur est amené à se restructurer et prévoit, notamment, une circulation piétonne publique reliant les parties basse et haute de la rue de La Corsaz au travers du quartier.

Selon les dispositions de l'article 58 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le plan et le règlement spécial ont été transmis au Département compétent en vue de leur approbation préalable au sens de l'article 61 LATC.

Or, suite à un changement de pratique des Registres Fonciers, le service du développement territorial (SDT) a informé la Municipalité que l'assiette du passage public pour piétons devait, préalablement à l'approbation cantonale, faire l'objet de la procédure formelle que dicte l'article 13 de la loi sur les routes (LRou), de façon à ce que cette servitude de passage soit régulièrement inscrite au Registre Foncier, quand bien même son exercice aujourd'hui, est garanti par une convention liant la Commune de Montreux et les propriétaires concernés.

Il s'ensuit de l'explication qui précède qu'une enquête publique sera prochainement ouverte selon cette disposition de la loi sur les routes laquelle portera exclusivement sur le tracé de cette servitude publique. Cette publication de 30 jours sera suivie par le dépôt d'un préavis à votre Conseil qui devra adopter le tracé de ladite servitude, puis son exercice et, cas échéant, statuer sur les oppositions.

S'agissant du calendrier attaché à ce processus complémentaire, l'enquête publique devrait pou-

voir se dérouler avant la fin du mois de mars prochain pour permettre de planifier ensuite le dépôt du préavis pour la séance du mois de mai 2016.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication».

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Un postulat et trois interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par Mme Anne Saito, porte le titre: «Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux».

La 1ère interpellation émane de M. Olivier Raduljica et porte le titre: «Données des administrés».

La 2ème interpellation émane de M. Alexandre Staeger et porte le titre: «Bis repetita placent?». La 3ème interpellation émane de Mme Carola Fastiggi au sujet de la Ferme de Clarens en état de décomposition avancé.

Ce postulat et ces trois interpellations seront traités aux points 7 et 8 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1 sur le rapport-préavis No 47/2015 relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction à l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens «Sport à Montreux: Etat des lieux et vision pour l'avenir». (Rapp: M. Alexandre Staeger).

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Les Verts saluent la qualité du rapport réalisé pour répondre au postulant. Il s'agit d'une synthèse complète du sport à Montreux et servira de guide utile quant aux priorités futures. Nous saluons également l'accent mis sur le sport pour tous, qui, naturellement, concerne au plus près les Montreusiens.

A ce titre, nous apprenons par ce rapport que l'offre sportive est remarquablement développée dans notre commune. En comparaison avec d'autres collectivités vaudoises, ici la pratique du sport et l'appartenance aux clubs est davantage répandue, ce dont nous nous réjouissons.

Face à ce diagnostic positif, est-il pour autant impératif d'allouer des moyens supplémentaires à ce service? D'autres développements ne seraient-ils pas prioritaires? Nous devons être très prudents devant l'instauration de nouvelles charges liées. Nous aurions ainsi aimé que le poste soit mieux précisé: nous regrettons

notamment que les conséquences d'un refus ce soir n'aient pas été davantage développées dans le rapport-préavis et en commission. Tout au plus s'agit-il de pallier les nombreuses heures supplémentaires effectuées dans le service, et de certains reports de charge, comme dans le cas du sport facultatif.

Nous comprenons toutefois que sans cet apport, il serait difficile pour le service de maintenir des prestations de qualité comme ce qu'il offre aujourd'hui. A nos yeux, cette qualité doit se maintenir et, face surtout à une complexification de gestion à laquelle le milieu associatif est confronté, un soutien aux clubs, administratif ou logistique, est aujourd'hui, pour nous, plus que souhaitable.

C'est pourquoi, pour ces quelques raisons, qu'au final nous accepterons ce préavis. Je vous remercie».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 OUI et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 47/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction à l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens «Sport à Montreux: Etat des lieux et vision pour l'avenir»,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis et de ses annexes, en réponse au postulat de M. Yves Depallens pris en considération le 25 avril 2012 sous le titre «Sport à Montreux: Etat des lieux et vision pour l'avenir»;
2. d'adopter la stratégie politique communale en matière de sport telle que présentée au point 9 du présent rapport-préavis;
3. d'accepter l'augmentation de 20% du taux d'activité du poste de secrétaire de direction de l'office du sport et des installations sportives;
4. de créer un poste de responsable des activités sportives à 100%;
5. de voter au budget 2016 un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum, à ventiler comptablement sur la nature de charges 30 du chapitre 170;
6. de porter aux budgets 2017 et suivants les montants nécessaires à cet effet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 59 OUI, 4 NON et 8 abstentions.

6.2 sur le préavis No 01/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public

régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay. (Rapp: M. Christian Bécherraz);

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts accueillent ce préavis avec perplexité. Si nous pouvons entrer en matière sur le principe d'un financement régional, il serait faux d'accepter systématiquement tout ce que propose la CIEHL par peur d'un refus futur de financement d'un investissement montreu sien. Cet aspect ne doit pas à notre sens masquer un débat de fond. Un certain nombre d'interrogations nous sont effectivement posées ce soir.

En premier lieu, on constate que le montage financier ressemble à un château de cartes: à ce jour, le financement n'est pas encore bouclé. Une part repose sur des promesses, et pour le reste, on compte sur d'hypothétiques mécènes et dons institutionnels... Rappelez-vous il y a quelques années, du financement boiteux du télésiège des Pléiades...

Surtout, l'objectif de cet Espace régional ne nous semble pas forcément bien défini. S'agit-il

d'un lounge et d'un abri à chenillette de luxe ou bien d'un pôle d'information et de prestation pour les visiteurs adeptes du tourisme doux? Le développement de la réflexion concernant l'aménagement de l'infrastructure nous laisse le doute: si l'on se réfère, par exemple, à la simple question des dortoirs, fondamentale dans la définition de l'offre, on remarque au fil des projets qu'ils sont tout d'abord prévus, ensuite abandonnés, puis finalement imposés par le Conseil administratif de la CIEHL!

Enfin, nous regrettons les choix minimalistes, tout juste conformes aux dispositions légales, qui ont été faits en matière de développement durable. Vous conviendrez qu'on aurait ainsi pu faire mieux sur cette imposante surface de toit que le mince bandeau de panneaux solaires prévu...

Par ailleurs, sachez que pour chauffer cette imposante surface, une chaudière à gaz est prévue. Et qu'un amendement blonaysan demandant de remplacer ce système par un chauffage à pellets, ce qui coûtait Fr. 30'000.-, vient d'être refusé...

Si plusieurs aspect de ce projet suscitent notre préoccupation, force est de constater tout de même que les retombées négatives, si elles sont avérées, toucheront avant tout Blonay et Saint-Légier, et que nous ne serons mis à contribution (normalement du moins!) qu'une seule fois, par le biais de la CIEHL.

C'est pourquoi la plupart des membres du groupe s'abstiendront, et quelques-uns refuseront. Je vous remercie».



POUR RÉALISER VOS RÊVES.



CAISSE
D'ÉPARGNE
RIVIERA

**BANQUE DE PROXIMITÉ
DEPUIS 1814**

ÉPARGNE PLACEMENTS PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

www.ce-riviera.ch

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, précise que le préavis est approuvé à l'unanimité des membres présents et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 01/2016 de la Municipalité du 15 janvier 2016 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 58 OUI, 8 NON et 10 abstentions.

6.3 sur le préavis No 02/2016 relatif à la révision des statuts du Service intercommunal de gestion «SIGE» du

10 décembre 2001. (Rapp: M. Olivier Blanc);

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre déplore la formule de représentation choisie à l'art. 8 du projet de nouveaux statuts. Cette formule suppose que les quelques 20 - 25'000 habitants des 7 communes dites d'amont auraient le même poids que les quelques 50'000 habitants des 3 villes. Et une telle situation est d'autant moins acceptable que, dans la configuration actuelle, les villes disposent de 26 sièges contre 21 pour les communes d'amont.

Il importe de rappeler que d'importants investissements en matière d'épuration des eaux sont à prévoir. Il s'agira en particulier de réaliser une nouvelle station d'épuration aux nouvelles normes, dont le coût avoisinera les 200 millions de francs. Il faudra aussi compter avec de nouveaux aménagements sur les sites du Pierrier et de l'Aviron. Les villes sont plus directement concernées par ces nouveaux aménagements et il semble normal qu'elles gardent un pouvoir d'influence, notamment au niveau des cautionnements liés au financement.

Le projet comporte certes quelques avancées au niveau du développement durable, mais cela représente à nos yeux un prétexte bien léger pour accepter un flagrant déni de représentation démocratique.

En effet, admettre la nouvelle répartition des sièges au SIGE reviendrait, au niveau de notre Conseil, à admettre que les Verts, l'UDC et Montreux Libre disposent ensemble de 5 sièges sur 10 dans les commissions.

Si on peut comprendre que la majorité des délégués du SIGE, présents pour défendre les inté-

rêts régionaux, aient accepté de courber l'échine, il faut en revanche garder à l'esprit que nous sommes ici pour défendre avant tout les intérêts des Montreusiens, qui s'abreuvent en partie sur leur propre territoire et en partie en Valais – je veux dire par là qu'une partie de l'eau vient du Bouveret, pas que mes concitoyens aiment le Fendant...

Toute démocratie digne de ce nom est basée sur le principe «un citoyen = un vote». Tout état fédéral – la Suisse en est un depuis 1848 – est basé sur le principe «un état = un vote». Or, dans le projet proposé, aucun de ces deux principes n'est respecté, du fait que la délégation fixe est trop importante. Cela conduit, comme évoqué précédemment, à considérer les habitants des villes comme des citoyens de seconde zone, ayant deux fois moins le droit d'être représentés que les citoyens des communes d'amont.

La démocratie étant avant tout une affaire de principe, il est pour nous primordial de faire prévaloir le principe de la représentation proportionnelle au nombre d'habitants sur le risque d'éveiller des susceptibilités qui n'ont pas ou plus lieu d'être.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser le préavis 02/2016».

La discussion est toujours ouverte.

M. Bernard Gret partage assez bien l'avis de M. Alexandre Staeger sur la représentation. La modification de ces statuts ne lui semble pas très logique.

Il y a deux autres aspects qui sont traités, notamment par le fait que l'on veut inscrire dans les statuts la participation au développement d'énergie renouvelable et autres, qui ne sont pas, de l'avis de M. Gret, les objectifs principaux et prioritaires à donner au SIGE, qui doit fournir de l'eau de bonne qualité d'une part, et traiter l'eau à la sortie d'autre part.

Vouloir multiplier les aspects technologiques du SIGE revient à en faire une usine à gaz prochain-

**MM. Jacques BLANK
et Thierry GEORGE**
Opticiens Diplômés

Rue de la Paix 2 – Montreux
Tél. 021 963 29 29

nement et il y a assez de sociétés qui sont capables de valoriser l'énergie que l'on peut retirer de tout le traitement que fait le SIGE.

D'autre part, on veut y inscrire aussi, dans ces statuts, la nécessité de participer à la coopération et au développement, qui de l'avis de M. Gret ne devraient pas être inscrits dans les statuts du SIGE, mais peut-être un coup de cœur comme cela a été déjà fait occasionnellement, de manière à ne pas non plus disperser les taxes et les frais, à fortiori qu'il y a de très gros investissements qui vont venir prochainement.

C'est la raison pour laquelle M. Bernard Gret pense qu'il ne faut pas accepter ces statuts tels qu'ils sont, il faut revisiter la copie et l'améliorer. La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare que les Socialistes, lors de la séance de groupe de lundi dernier, ont longuement évoqué cette question de la représentation des sièges au SIGE entre les communes d'amont et les communes riveraines du lac, comme Montreux, la Tour-de-Peilz et Vevey.

Il leur est apparu qu'il fallait accepter les modifications de ce statut, mais il leur est apparu également que, lors de cette dernière législature, il y a eu beaucoup d'absences lors des séances et des séances de préparation en particulier du SIGE.

Donc, il faudra voir au mois de juin prochain, lorsqu'il faudra désigner les représentants du Conseil au SIGE, on devra faire attention à désigner des personnes qui sont disposées à consentir tout le temps nécessaire pour être valablement représentantes de la Commune de Montreux au sein de cette association.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther se permet de s'exprimer au titre de Conseiller municipal, mais également de Président du SIGE.

S'il s'exprimait à titre personnel il pourrait bien sûr regretter que certains de ces aspects n'aient pas pu être mieux pris en compte lors de la phase de consultation, une commission ayant été nommée à l'époque et avait notamment sur l'art. 8 constaté que l'on perdait un petit peu de représentativité, mais jugé que cela était très faible et que finalement c'était un détail, que la représentation proposée convenait. C'est pour cela que le projet avait été accepté à l'unanimité de cette commission consultative.

Cela dit, M. Caleb Walther aimerait tout d'abord répondre à M. Bernard Gret en le rassurant. Si le SIGE a proposé de mettre cela dans ces buts, ce sont d'une part des buts optionnels, les buts prioritaires restent, ceux autour de l'eau et des abattoirs. Pourquoi dans les buts optionnels, parce que d'une part il semblait nécessaire de valoriser tout ce qui pouvait l'être en matière d'énergie renouvelable. Il ne s'agit pas de dire que l'on va le faire nous-mêmes, mais "d'avoir le droit de le faire", droit de valoriser nos conduites et toute l'eau qui circule dans nos réseaux.

De même que pour la coopération et l'aide au développement, M. le Municipal Caleb Walther rappelle que c'est quelque chose qui a été discuté il y a maintenant au moins une dizaine d'années dans cette salle, et il avait été convenu qu'il semblait beaucoup plus pertinent que l'aide au développement puisse être faite par le SIGE, en apportant et en partageant ses connaissances à des personnes, à des instituts, à des régions qui ne les ont peut-être pas.

Pourquoi on ne peut pas le faire comme on le faisait avant, sans le dire? C'est parce que le SIGE est essentiellement financé par des taxes affectées. Et donc il est important de dire que dans les buts optionnels on en a d'autres, ce qui permet d'affecter d'autres revenus, par exemple par rapport à nos gérances et également les bénéfices des abattoirs, car cette partie-là de l'argent est à disposition, mais il faut préciser pourquoi, c'est donc pour cela qu'on l'a fait. C'est simplement qu'actuellement l'aide à la coopération qui a été faite par le SIGE est un bon projet, et on ne met pas du tout en cause la qualité de ce projet, M. Caleb Walther croit que personne ne l'a fait. Mais cela a été fait "hors la loi" parce que l'on n'avait pas le droit d'utiliser l'argent du SIGE pour le faire.

Donc, il a paru nécessaire de clarifier cela et de maintenir ces objectifs-là.

Sur la question de l'art.8, la représentativité, tous l'ont vu, la Municipalité dans le préavis n'a pas dit que c'était génial et que c'était la meilleure solution. Par contre la Municipalité a fait une pesée d'intérêts, et appelle le Conseil à faire cette même pesée d'intérêts ce soir en disant que oui, dans un monde idéal, on devrait être représenté avec une proportion directe de voix par population mais, dans le fonctionnement actuel, cela n'est pas forcément impossible, mais difficile.

Pourquoi? Tous connaissent peut-être la particularité du SIGE d'avoir le statut de suppléant, et ce statut de suppléant a surtout démobilisé ou déresponsabilisé les délégués, sachant que s'ils n'étaient pas là, il devait y avoir des suppléants. Ce qui fait que la participation était très aléatoire d'une part, et d'autre part c'était très flou de savoir, en séance, qui avait le droit de vote, qui n'avait pas le droit de vote ou comment un absent avait dit que c'était tel délégué suppléant qui le remplaçait.

Alors, si on remplaçait ce titre-là, si on supprimait le titre de délégué suppléant, il fallait augmenter le nombre de représentants de base pour garantir, y compris aux petites communes, le fait de pouvoir être représentées. Si l'on était passé à deux ou trois fixes, sans doute que dans pas mal de séances, ces petites communes n'auraient pas été représentées et cela avait apparu inopportun tant au Comité de direction qu'au Conseil intercommunal. M. le Municipal Caleb Walther rappelle que cette répartition a déjà été acceptée à deux ou trois reprises au Conseil intercommunal via des motions ou via l'acceptation formelle du projet de statuts.

Maintenant M. Caleb Walther aimerait préciser qu'à son sens, en tant que membre du Comité de direction et Président maintenant, il n'y a pas de plan B. Alors on peut bien sûr dire que ces statuts permettront au SIGE de continuer à vivre, mais ils ont des défauts et on essaie de les améliorer, mais par contre il n'y a pas de plan B. Au contraire, le plan B que l'on peut esquisser c'est pratiquement sûr qu'il ne sera pas, à moyenne échéance, accepté par les petites Communes. Cela a été clairement discuté au sein du Conseil intercommunal, et il est clair que si maintenant on passe à autre chose, ce qui est regrettable, on peut dire que cela ne devrait pas être ainsi, mais on doit avoir l'unanimité des Communes et l'éventuel plan B que l'on pourrait esquisser ce soir ne passerait pas, d'autant plus que si le message de ce soir est: le SIGE vit très bien avec ses statuts, pourquoi on changerait, une autre fois on reverrait la répartition.

M. le Municipal Caleb Walther aimerait aussi rassurer par rapport aux projets que le SIGE a

devant lui. Oui, on doit traiter les micros-polluants, et pour ce faire il faut créer une nouvelle STEP. Le montant actuel de ce projet est à plus de 200 millions de francs, ce n'est pas rien, c'est un enjeu essentiel pour le SIGE, mais le montage financier avec les subventions, avec les actifs que l'on a, les réserves, tendent à montrer que ce projet pourrait être réalisé sans augmentation de la taxe d'épuration d'une part, et probablement ou on l'espère en tout cas, sans demande de cautionnement des Communes, partant du principe justement que le SIGE a des actifs qu'il peut mettre en cautionnement de ce projet.

M. Caleb Walther rappelle que le risque de financement est pratiquement nul. L'ensemble des charges d'épuration seront financées par des taxes affectées. Donc, oui ce projet est important, mais en parallèle de cela les risques réels, pour une commune et pour la région, sont très faibles. Et encore une fois les dernières projections qui s'affinent, c'est vraiment de plus en plus précis, tendent à croire que l'on pourra réaliser ce projet sans augmenter les taxes.

M. le Municipal Caleb Walther ne veut pas être plus long, car il croit que c'est quelque chose qui a été longuement discuté. A son sens on peut passer au vote, mais évidemment qu'un refus ce soir casserait une certaine dynamique au sein du SIGE. La Municipalité, après une pesée d'intérêts, invite malgré tout le Conseil à accepter ces statuts.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet désire demander une précision au Président du SIGE et Conseiller municipal de Montreux. Si M. Privet a bien compris les explications données, il n'y a pas de plan B parce qu'en réalité les petites communes éventuellement n'en auraient pas voulu. En tout cas cela démontre une chose à M. Privet ce soir, avec les explications fournies par M. Caleb Walther qu'il remercie d'avoir été extrêmement transparent dans ses propos, qu'il y a franchise de quoi être inquiet si on leur augmente leur droit au sein du SIGE.

Si déjà ce soir on nous dit que de toute façon si Montreux ne veut pas accepter il n'y aura de toute façon pas de plan B, ce sera comme eux décident. Cela démontre bien l'inquiétude qui règne, et qui est la même dans d'autres villes comme la Tour-de-Peilz par exemple, qui semble être la commune actuellement la plus opposée à ce projet de modification des statuts.

M. Christophe Privet remercie M. le Municipal Caleb Walther pour ses explications. Il n'y a pas de plan B, parce que les petites communes n'en souhaitent pas et ce n'est pas discutable. Donc cela démontre bien ici que si on augmente leur poids on risque effectivement de continuer à se retrouver dans des situations problématiques.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'évidemment les Associations intercommunales, pour une série d'articles de ces statuts doivent être validés par l'ensemble des communes. Or ce débat a été clairement tranché.

Ce qu'il se passe c'est qu'il y a un amendement. Au Conseil intercommunal les trois grandes communes ont la majorité, et comme cela a été évoqué par M. Michel Zulauf, pour des questions de présence, les trois villes n'ont pas su montrer leur force et de ce fait c'est ce projet-là qui est passé.

L'autre chose que M. Caleb Walther peut dire c'est que ce projet de répartition vient d'une

motion d'un Veveysan, M. Serge Doriot, et que dès lors et pendant de nombreux mois, le Conseil intercommunal, tant les représentants des villes, soit les communes du lac, ainsi que les communes d'amont, ont accepté cet état de fait, et c'est relativement tard que cela est venu sur la table, et c'est pour cette raison que M. Caleb Walther dit qu'il n'y a pas de plan B.

Evidemment, quand l'on change quelque chose et que l'on doit avoir l'avis des dix communes, si on va à l'encontre de ce qui a été proposé à un moment donné, les autres se feront fort d'avoir les mêmes arguments que les nôtres pour dire que les statuts, comme ils sont, conviennent, ou on doit peser autant parce que l'on a eu l'occasion de le rêver à un moment donné, c'est pour cela que M. le Municipal Caleb Walther dit qu'il n'y aura de fait pas de plan B.

Vu qu'il a repris la parole, M. Caleb Walther se permet d'ajouter à l'intention de M. Christophe Privet, qu'il est absolument faux de penser maintenant qu'il y a une compétition ou une tension entre les communes du lac et les communes d'amont. Cette répartition, à son sens, est relativement artificielle. Montreux pourrait très bien plutôt soutenir d'autres communes qui ont la chance d'avoir des sources d'eau, tout comme on pourrait simplement voir uniquement avec Vevey qui a également une STEP.

Donc cette répartition est artificielle à son sens, mais les votes et les objets tels qu'ils sont discutés au SIGE le démontrent, le SIGE traite avant tout d'éléments techniques et de répartition d'une ressource que l'on souhaite voir régionale, à savoir l'eau.

M. le Municipal Caleb Walther peut le dire ici, ce qu'il regrette à titre personnel, ou sa certitude, c'est que si ces statuts ne passent pas, on risque de créer des tensions entre les différentes communes, entre les grandes et les petites. Ce qui n'existe pas maintenant, et ce serait sans doute regrettable pour le fonctionnement du SIGE, voire pour d'autres Associations intercommunales.

La discussion est toujours ouverte.

M. Bernard Gret n'a pas été complètement convaincu par l'explication donnée au sujet de l'artifice pour l'aide à la coopération, à fortiori que l'on ait pu le faire au travers d'un préavis, que par ailleurs il avait soutenu quand il faisait encore partie du SIGE, et il s'étonne que maintenant on doive le légaliser alors qu'on l'a déjà fait une fois. Il regrette particulièrement qu'il soit inscrit dans ces nouveaux statuts.

D'autre part, M. Gret n'est pas non plus persuadé, quand il lit le rapport et l'avis de la commission qui a siégé, où il y a 50% de oui, 50% de non et 2 abstentions – on peut d'ailleurs regretter les abstentions, les gens qui vont dans des commissions n'ont qu'à poser des questions pour avoir un avis, mais pas ressortir de là sans avoir d'avis, sinon ce n'est pas la peine d'y aller – et on aurait peut-être pu avoir une orientation plus précise, et il reste persuadé que le contrat n'est pas très bon, qu'il ne lui plaît pas et qu'il ne faut pas le signer.

Donc, pour sa part, M. Bernard Gret va refuser ce préavis.

La discussion est toujours ouverte.

M. Franco Meichtry a été très surpris par les propos tenus par M. Caleb Walther, parlant du bénéfice des abattoirs. M. Meichtry rappelle juste un principe de base, un abattoir public doit profiter à la population, ceci est le premier point. Donc il n'est pas question d'aller pomper de l'argent sur ces abattoirs pour aller le distribuer il ne sait où.

La deuxième chose, on sait que les abattoirs ont encore 5 millions de dettes, M. Meichtry aimerait donc bien savoir où est le bénéfice de ces abattoirs. Il a vraiment beaucoup de peine à comprendre. Là, on est en train de friser quelque chose, il peut le garantir, et il votera non à titre personnel.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther n'avait pas prévu d'intervenir une nouvelle fois notamment là-dessus. M. Meichtry connaît très bien les abattoirs et il a eu l'occasion de poser, à de nombreuses reprises, des questions lorsqu'il était membre de la Commission de gestion du SIGE.

De fait, les abattoirs publics visent un but public, à savoir avoir un outil à disposition des agriculteurs de la région, il remplit ce but-là, mais il a également une part de clientèle privée, et grâce aux démarches commerciales et à l'organisation qui a été mise en place les abattoirs ont dégagé un excédent ces dernières années.

Cet excédent n'est pas affecté, à la différence des taxes sur l'eau propre et l'eau usée, c'est pour cela que l'on estime nécessaire de préciser ce qui peut être fait de cet argent. Effectivement,



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Gservices

DIRECTION DES TRAVAUX
ARCHITECTURE
EXPERTISES



www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34



GR GIANINI-RIMA



Michlig succ.

SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

La Cave Vevey-Montreux

—
DES TERROIRS
UN RESPECT
DU GOÛT
—

www.lacave-vm.ch · Avenue de Belmont 28
1820 Montreux · Tel: +41 21 963 13 48
· Fax: +41 21 963 34 34 ·

Partenaire de la course Montreux Les Rochers-de-Naye



35^e COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE

DIMANCHE 3 JUILLET 2016

COURSE DE MONTAGNE - BERGLAUF - MOUNTAIN RACE
DÉPART DE MONTREUX 18,8 KM/1600 M À 07H30 ET 09H00
DÉPART DE CAUX 9,5 KM/920 M À 09H00
PARTENARIAT AVEC LA COURSE THYON-DIXENCE DU 7 AOÛT 2016

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

www.montreuxlesrochersdenaye.ch

PARTENAIRE PRINCIPAL



ENEZ PARTICIPER À L'UNE DES PLUS BELLES COURSES DE MONTAGNE D'EUROPE, DANS UN CADRE MAGNIFIQUE AVEC UNE VUE EXCEPTIONNELLE SUR LA RIVIERA VAUDOISE ET LE LAC LÉMAN.

QUE VOUS SOYEZ UN SPORTIF ACCOMPLI OU UN SIMPLE MARCHEUR, LE PLAISIR D'ATTEINDRE LES ROCHERS-DE-NAYE PROCURE À CHACUN UNE SATISFACTION ET UNE FIERTÉ QUI VA BIEN AU-DELÀ DE LA SIMPLE PERFORMANCE PHYSIQUE ET SPORTIVE, MAIS QUI VOUS OUVRIRA PEUT-ÊTRE DES HORIZONS INCONNUS.

AUX FRONTIÈRES DE LA DOULEUR ET DE LA FATIGUE VOUS TROUVEREZ PEUT-ÊTRE AU FOND DE VOUS DES RESSOURCES MENTALES INSOUÇONNÉES POUR ATTEINDRE VOTRE BUT, POUR ATTEINDRE LES ROCHERS-DE-NAYE ET CELA DANS UNE FORME D'EXTASE ET... VOUS EN REDEMANDEREZ!



Raclette à volonté

AUX ROCHERS-DE-NAYE

Tous les vendredis soir du 10 juin au 16 septembre 2016

Offre combinée

Train + raclette à volonté

dès **CHF 40.-**

avec ½ tarif



MVR

TRANSPORTS
MONTREUX-VEVEY-RIVIERA

Partenaire de la course
Montreux Les Rochers-de-Naye

Informations et réservations Rail Center MOB | www.mob.ch | info@mob.ch | tél +41 (0)21 989 81 90

il y a encore une dette par rapport à l'amortissement du four des abattoirs, il ne veut pas aller trop dans les détails, cette dette revient aux communes, mais les membres du Conseil intercommunal du SIGE le savent le projet actuel du Comité de direction c'est, ces prochaines années, d'utiliser les bénéfices des abattoirs pour accélérer l'amortissement de ce four en partenariat avec les communes.

Donc, M. le Municipal Caleb Walther rassure pleinement M. Franco Meichtry, oui comptablement il y a des bénéfices, et n'importe qui peut faire des bénéfices tout en ayant des dettes, cela arrive à de nombreuses sociétés, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de bénéfices, car ils existent. Et le Comité de direction va proposer au Conseil intercommunal de les affecter à l'amortissement du four en partenariat avec les communes.

Donc, cela va exactement dans le sens de ce qui a été proposé, simplement sur la durée cela reste quand même des revenus qui sont à disposition du Comité de direction du Conseil intercommunal, à la différence des taxes qui elles sont affectées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur de la commission, rappelle tout comme M. Bernard Gret l'a fait, que la commission a accepté le préavis par 4 OUI, 4 NON et deux abstentions, avec la voix prépondérante du président, et il donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2016 de la Municipalité du 15 janvier 2016 au Conseil communal relatif à la révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet définitif des statuts du SIGE.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 30 NON, 28 OUI et 16 abstentions.

6.4 sur le préavis No 03/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique. (Rapp: Mme Catherine Buchet);

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce préavis municipal a retenu toute l'attention du groupe socialiste.

Il apporte une réponse à l'obligation de faire évoluer l'informatique de la commune de Montreux, il permettra aussi de disposer d'une palette d'outils intégrés dans une architecture moderne et évolutive.

Plusieurs garde-fous ont été mis en place pour limiter les risques de changement de logiciels et l'adaptation des structures informatiques.

- Une personne externe sera engagée pour prendre en charge ce dossier.
- Une participation active des services, ce qui permet de limiter le risque humain et la peur du changement.
- Une granularité accrue soit une gestion plus fine des accès au système et donc une meilleure sécurité.
- Un comité de pilotage composé de plusieurs spécialistes métiers: cadastre, population, comptabilité, RH.
- La conservation de l'ancien système durant la phase de transfert.
- Le choix d'une société avec une certaine envergure, certifiée par le canton.
- L'accompagnement du personnel durant le changement.

Ce projet n'est pas figé et sera prêt pour une évolution future.

Tenant compte des points cités plus haut le Parti socialiste soutiendra ce préavis.
Merci de votre attention ».

La discussion continue.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai participé à la commission qui a débattu du présent préavis. La séance fut fort intéressante et également assez technique sur certains points; je remercie la Municipalité pour toutes ses réponses et pour le temps pris afin de répondre à toutes les questions posées, qui furent nombreuses.

En lisant le préavis, le point 8 a retenu mon attention. Je vous livre mes interrogations..., et je vais voir si la règle est avec moi.

>> document préavis page 7 – doc #1

Sous le libellé "Evolution du matériel informatique", nous avons un poste "serveurs" pour un montant de CHF 60'000.-.

Désirant des informations complémentaires, j'ai demandé à la Municipalité, lors de la Commission, de nous faire parvenir l'offre (ou les offres) relative(s) à ce matériel. Voici mes remarques et mes interrogations:

>> document offre matériel stockage – doc #2 - doc #3

Tout d'abord, pour être précis, le matériel décrit sur l'offre ne correspond pas à des serveurs, mais à des unités de stockage de données (des fichiers) de la Commune. Les serveurs sont des ordinateurs tout comme vos PC ou vos Mac.

A l'intérieur de ces unités de stockage, nous trouvons des disques durs, périphérique que nous connaissons tous de nos jours; vous trouvez le même genre d'équipement dans vos disques externes USB à la maison.

>> document photo baie de stockage NetApp – doc #4

Ceci est le matériel décrit dans l'offre pour le centre de "données de la Commune", donc des disques durs et du matériel de raccordement.

Revenons-en à l'offre. Donc je vais redemander la projection du document no 2.

Les deux postes à CHF 20'000.- concernent des unités de stockage de données; les deux postes à CHF 4'000.- concernent le support (ce n'est PAS de la maintenance) et le montant est calculé en prenant le 20% du prix du matériel.

En y regardant de plus près, j'ai été surpris de constater que, à prix égal, la première unité de stockage propose DEUX FOIS la capacité de la seconde. On peut donc voir là 600 Go, sans rentrer dans les détails, et 300 X 14 et X 14, pour le même prix.

De plus, le matériel proposé n'est plus d'actualité; intrigué, j'ai pris du temps afin de demander une offre équivalente auprès d'une autre très importante société de services informatiques; il se trouve que cette société est également certifiée et partenaire reconnue d'implémentation de solutions de stockage de la marque NetApp.

J'ai transmis les articles mentionnés sur l'offre sans toutefois indiquer quelle société l'avait proposée, afin de rester le plus neutre possible. La réponse du technico-commercial a confirmé mes doutes...

En dehors de la problématique du prix, ce matériel ne peut PLUS être livré par NetApp, il est obsolète! Ce matériel n'est plus proposé, et à ce prix, renseignement pris par le technico-commercial, il serait possible d'obtenir 300% de capacité de stockage de plus, soit des disques de 2'000 Go au lieu de 600 Go!

De plus, le support (2 x CHF 4'000.-) comprend juste l'envoi de nouvelles pièces en cas de panne, et c'est au client de remplacer les pièces défectueuses. C'est cher payé pour un service finalement assez basique.

Cette offre ressemble à un achat de fin de stock! De plus, sauf si ce matériel a déjà été acquis (?), je ne comprends pas comment il serait possible de l'obtenir, étant donné qu'il n'est plus proposé?! Le fournisseur a-t-il voulu liquider un fond de stock au prix fort et le vendre à la Commune?

Sauf erreur de ma part, la Commune doit demander trois offres pour les achats supérieurs à CHF 50'000.-; faut-il rappeler que par le passé, le Conseil a déjà dû intervenir afin de supprimer une partie du budget pour le même genre de problématique.

Tous ces points soulevés me confortent dans l'idée de déposer mon amendement, que je lis, il s'agit d'amender le point 2 des conclusions et de le modifier comme suit:

«2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'365'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149».

Le voeu étant, pour la Municipalité, de revenir si possible avec une meilleure offre pour la Commune, de réévaluer ce que l'on lui propose.

Café-restaurant traiteur Le Relais

Tous les samedis soirs
de juillet et août
soirée cocktail sur la terrasse du RELAIS
dès 18 heures.

Le Relais est là !!!
Votre service traiteur
sur mesure pour
tous vos événements.

After work

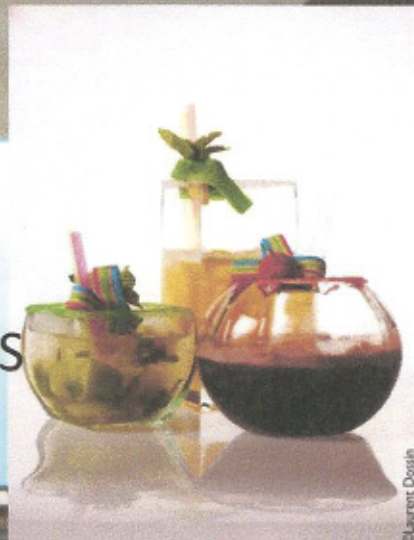
Du mercredi au vendredi
de 17 heures à 20 heures

Fermé le dimanche soir, lundi toute la journée et mardi soir

Route des Narcisses 74 1833 Les Avants

Tél. 021 981 19 80 - Fax 021 981 19 81

www.cafe-restaurantlerelais.com



**Chevalier Albert
& Fils SA**



Electricité
Téléphone
Dépannage

021 647 13 33

www.chevalier-electricite.ch

Major d'home

Tout faire pour vous plaire
Laurent Dossin
Entrepreneur



Av des Alpes 52
1820 Montreux

079 794 86 57
majordhomelaurent@gmail.com



Un brin de malice
vous habille !

www.crocusmode.ch

SENDEY - CORNIOLEY
Vins fins du vignoble de Blonay



Ouvert tous les samedis
de 10h à 12h ou à convenance

Henri et François Montet
Ruelle de Chaucey 12-14 • 1807 Blonay
Tél. + fax 021 943 53 35 • www.montetvins.ch
montet.vins@bluewin.ch



Salon
de
coiffure
Caroline

Rte de Châtel 34
1805 Jongny
021 921 23 46

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet tient à dire ici, en ce qui concerne la partie logiciel, comme l'a dit son prédécesseur M. Pierre-Yves Nussbaum, qu'il n'y a franchement rien à redire, le travail a été excellemment fait, les appels d'offres ont suivi le bon cheminement y compris les différentes séances qui ont été faites par la commission informatique de la ville, et M. Privet peut dire que non seulement c'était très intéressant, très constructif et on voit les résultats aujourd'hui sur cette partie en tout cas, et il n'y voit pas de problème.

Il est vrai que quand M. Luder a interpellé M. Privet pour ce problème de disque dur, le premier réflexe de M. Privet, comme beaucoup de personnes ce soir, c'est de dire que ce n'est que CHF 60'000.-. Cependant M. Privet rappelle qu'en 2009, par l'intermédiaire des travaux de la COFIN, il y avait été tout de même convenu, suite aux décisions du Conseil communal, de supprimer une partie du budget pour montrer son mécontentement au Service informatique, on avait demandé expressément que toutes les offres dépassant une certaine somme soient faites en 3 exemplaires.

Or, M. Luder a fait savoir à M. Privet qu'il n'y avait qu'une offre, alors que l'on dépasse ce fameux montant, et pour M. Privet il semble important que quand une fois le Conseil communal a tiré le frein, que la Municipalité – alors M. Privet rassure il s'agit de la Municipalité précédente – dise: «On a compris le message, à l'avenir on fera plus attention, à l'avenir on fera 3

appels d'offres, comme cela on sera certain que ça colle». Force est de constater ce soir, que même pour un montant qui peut sembler anodin, les appels d'offres n'ont pas été faits, mais plus grave, et là M. Privet ne lance pas la pierre au Service informatique et en tout cas pas au Municipal, puisqu'il doit l'avouer, lors des discussions en commission informatique, lui-même n'avait pas vu passer le "puck", comme on dit.

Mais M. Privet, après les informations reçues, a pris le temps de regarder et il a été extrêmement surpris de voir que c'est du fond de stock. Il s'agit de l'argent des contribuables, et il ne comprend pas comment un fournisseur a pu venir avec une proposition pareille, alors que pour le même prix, on peut tripler le stockage de la Commune.

M. Privet ne jette la pierre à personne, et il croit que M. Luder non plus d'ailleurs, simplement là, il y a un problème. M. Luder propose, par son amendement, de supprimer CHF 60'000.-, ce n'est rien de grave mais c'est un message, parce qu'il a été décidé, en commission informatique, à la COFIN, que l'on respecte 3 appels d'offres pour ce type de besoins, et là on voit qu'il y a quelque chose qui n'a pas joué.

M. Privet pense qu'il faut accepter l'amendement de M. Luder. Cela ne met en rien en danger le projet, il n'y aura aucune incidence, si ce n'est que la Municipalité fera un appel d'offres.

La discussion continue.

M. Yves Depallens déclare que contrairement à son collègue M. Christophe Privet, en commission consultative informatique, il a récupéré le "puck".

On ne va pas rentrer dans la technique et trop dans les détails, mais en fait la différence entre les CHF 52'000.- et les CHF 60'000.- c'est juste en fait une marge qui est prévue pour les heures de travail de reconfiguration des backups. On a en fait pour CHF 40'000.- de matériel, CHF 8'000.- de maintenance, CHF 4'000.- d'installation, et le reste ce sont les heures de travail pour la configuration des backups. Cela c'est pour la première partie.

Pour la deuxième partie, en fait c'est un choix stratégique. Si on a reçu cette offre au niveau de la Commune, c'est simplement que l'on a une infrastructure en termes de serveur et il ne va pas rentrer dans les détails. En fait, si on décide de basculer sur ce serveur qui est plus gros, il faut complètement changer l'infrastructure, ce que l'on appelle les stations d'accueil des serveurs et là on arrive à un projet d'environ CHF 300'000.-, cela n'a rien à voir avec les serveurs, mais avec l'accueil de ces serveurs.

Donc, c'est juste un choix stratégique. On peut très bien dire qu'aujourd'hui on prend ce serveur, on prend en compte ce changement et là le coût va complètement changer, on ne fait plus d'économies, mais il y aura une augmentation des dépenses, ou alors on part sur ce serveur et dans 3 ans on change l'infrastructure de ces stations d'accueil.

M. Yves Depallens recommande au Conseil communal de refuser l'amendement proposé et d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président rappelle qu'il s'agit toujours de la discussion générale, on n'est pas encore entré dans la discussion sur l'amendement.



NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING

WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 960 49 52
CASINO DE MONTREUX F. +41 21 960 49 53
1820 MONTREUX info@novastyle.ch



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en **médecines douces**

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

 100 places gratuites 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

Clin d'



«Je suis Vaudoise.
Avec RythmoInvest,
je booste ma prévoyance
et j'investis en toute
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,
Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
vaudoise.ch

Là où vous êtes.



Conception de sites Internet
sur mesure à prix abordable!

chantal@tcpglobalsolutions.com
022 575 3188
www.TCPGlobalSolutions.com



**CMP SA
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
DU PIERRIER SA**

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch



La Vue, notre Métier!

RXTREM™
Your high performance vision

Les verres solaires JULBO 100% adaptés à votre vue!
JULBO sunglass lenses 100% adapted to your vision!
Sonnenbrillengläser von JULBO mit 100% Sehstärke!

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 13, 021 968 31 30
Bex, rue Centrale 27, 024 463 43 43
www.mulleroptique.ch

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

design: marie-pierre lénier

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- BOUTIQUE EN LIGNE
- CIVETTE OUVERTE 7/7
- GRAVURE LASER



TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



La discussion générale est toujours ouverte.

M. Tal Luder tient quand même à préciser que des unités de stockage ne sont pas des serveurs. Un serveur est attaché à une unité de stockage et elle est multiplateforme. M. Luder en a discuté avec Mme Genoud et lui a demandé pourquoi il fallait rajouter du matériel. Mme Genoud a répondu que c'était pour du stockage supplémentaire et non pas pour de la puissance de calcul, afin de stocker tout ce qui va être archivé, soit les bases de données futures.

Donc, si on veut planifier pour le futur plus de stockage, pourquoi prendre un stockage qui n'existe plus et qui a une capacité bien plus petite, alors que du matériel compatible existe pour une capacité plus grande et coûtant moins cher.

Et pour ajouter quelque chose à titre purement informatif, M. Luder a été regardé sur internet le même genre de matériel, et pour dire à quel point il n'est plus d'actualité, il l'a trouvé sur IB, avec une année de garantie et ce que l'on appelle reconditionné, pour CHF 2'000.-, le même qui est proposé à CHF 20'000.-. Quelque chose ne va pas, il est impossible de l'avoir à ce prix-là.

M. Tal Luder a regardé chez Bechtle, pour 17'000 euros, il y a un stockage complet avec les nouvelles technologies, les nouveaux disques durs, et on n'arrive toujours pas à CHF 20'000.-. Donc il faut expliquer à M. Luder d'où sort ce prix.

La discussion générale se poursuit.

M. Pierre-Yves Nussbaum tient à préciser une petite chose. S'il a bien compris ce stockage est plutôt dédié à du backup et qu'il y en a déjà des précédents, d'où une conformité nécessaire entre les différents éléments anciens et ceux que l'on veut réadapter aujourd'hui en termes de stockage. Si c'est bien le cas, à ce moment-là pourquoi ne pas continuer avec une technologie obsolète puisque ce projet n'est pas figé, ce qu'il a précisé dans sa petite intervention du début, et que donc, à moyen terme, il serait nécessaire de revoir un certain nombre de positions.

Si M. Nussbaum a toujours bien compris, l'ensemble de la structure qui est mise en place doit tenir le coup en terme de stockage, de backup, etc., donc pour lui il ne voit pas le vrai problème. Il se situe probablement au niveau du prix. Il n'a pas toutes les informations donc il ne peut pas en juger.

Donc, pour l'instant, M. Pierre-Yves Nussbaum refusera l'amendement.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que bien sûr l'on peut poursuivre ce débat comme sur quantité d'autres sujets lorsque l'on achète des véhicules, des équipements, etc. sur des questions techniques de détail et poursuivre pendant un certain temps.

Il se permet quand même, à ce stade de la discussion, puisque c'est la discussion générale, de rappeler que ce projet a été construit depuis plusieurs années et qu'en fait il a été construit en collaboration avec les autres communes que sont Vevey, La Tour-de-Peilz et l'ASR et qu'un cahier des charges a été mis en place qui est tout à fait performant et qui permet d'introduire ce nouvel ERP. Donc de ce point de vue-là M. Pierre Rochat croit qu'il n'y a pas grand-chose à dire, cela à d'ailleurs été précisé par l'un ou l'autre des intervenants.

Donc, un appel d'offres a été fait auprès de 3 entreprises au plan global et le choix n'a pas encore été fait puisque l'appel d'offres a été lancé et que l'on n'a pas encore choisi l'entreprise qui sera retenue pour cette opération, et comme cela a été dit par les uns et les autres, ce qui est évidemment très important c'est que l'on est dans un contexte d'installation d'un nouvel ERP, donc d'un nouvel ensemble de programmes qui permettent de moderniser tout le fonctionnement de la Commune, mais fondé sur des installations existantes. Il y a donc lieu de tenir compte des éléments de compatibilité et c'est une chose qu'il faut absolument respecter.

Une fois que le Conseil aura pris sa décision, ils pourront adjuger à l'un des fournisseurs l'ensemble de l'opération et M. Pierre Rochat peut assurer qu'ils seront attentifs à tout ce qui serait susceptible d'amener des adaptations, que ce soit celle-ci ou d'autres. Ils seront attentifs à cette question, raison pour laquelle, pour sa part, M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à écarter l'amendement proposé parce qu'il diminuerait le potentiel d'adaptation, alors qu'il se souvient que dans les débats de commission tout le monde a dit: «Vous êtes sûrs que vous aurez assez? Vous êtes sûrs que cela va jouer?».

Et bien, objectivement M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter l'enveloppe telle qu'elle. Par contre, il peut garantir qu'ils feront ce qu'il faut pour que le cadre soit respecté et ils tiendront compte, dans un débat extrêmement technique, des remarques techniques qui ont été faites. Il invite donc le Conseil à accepter le projet qui est proposé par la Municipalité.

La discussion continue.

M. Tal Luder déclare que, suite aux informations données par M. le Municipal Pierre Rochat, il retire son amendement, et lui fait confiance pour avoir la meilleure offre possible, ce qui est le vœu final de M. Luder.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 03/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires au remplacement des applications communales de gestion informatique;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'425'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149;

3. de lui accorder un crédit complémentaire total de CHF 167'000.- au maximum, pour le budget 2016, à comptabiliser sur les comptes correspondants;

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

6. d'amortir cet investissement sur une période de 4 ans au maximum, au travers du compte 202.3329;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

6.5 sur le préavis No 04/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset (Rapp: Mme Irina Gote) (Ce document vous sera adressé par courrier électronique, dans les meilleurs délais;

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts accepte le principe de rénover quelques installations dans le port pour les remettre en état et les rendre conformes aux normes. Par contre, une majorité de notre groupe n'est pas d'accord de créer de nouvelles places d'amarrage. Nous estimons que les 393 places existantes et mises en location sont suffisantes. Il n'est pas souhaitable d'en augmenter le nombre à 501 places par l'ajout de 99 nouvelles places.

Nous avons examiné ce projet sous un angle qui n'est pas abordé dans le préavis et qui ne paraît pas avoir été traité en commission. Les conséquences sur le développement durable et sur l'aspect environnemental en particulier ont été évaluées de manière lacunaire.

L'impact des amarrages sur la qualité du site, et en particulier des bains publics du Basset, est important. Nous estimons que les nouvelles installations empièteraient de manière importante sur l'espace de dégagement situé devant la zone réservée aux bains, qui est déjà fort limitée. Personne n'aime nager dans les gaz d'échappement des bateaux à moteur. Nous notons cependant que le principe de placer un ponton pour séparer les baigneurs de la zone d'amarrage est pertinent. Si le nombre de places d'amarrage n'est pas augmenté au droit de la zone de baignade, la qualité du site serait améliorée. En outre, les bâtiments des bains de Clarens présentent une qualité architecturale digne de protection dont les alentours devraient



Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

Étanchéité Riviera Sàrl

Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82

Au service de l'environnement
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch




Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



La mode au pluriel

Av. du Casino 35 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com



Ocello
Constructions Sàrl

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13



Bravata SA

Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

PNEUS NICOLA
Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13




**MITSUBISHI
MOTORS**

Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

Roulez Easy en Agility

KYMC O Agility 125
dès 2'690.- avec Top-Case



DOUSSE
MICHEL VÉLOS MOTOS
021 963 24 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

PÊCHE AU GROS EN MÉDITERRANÉE

Juillet-août-septembre-octobre

Départ les dimanches à 12 h 00,
retour les mercredis à 18 h 00.

Dates disponibles: N° 1 - 31 juillet au 03 août;
N° 2 - 21 août au 24 août; N° 3 - 28 août au
31 août; N° 4 - 18 septembre au 21 septembre;
N° 5 - 02 octobre au 05 octobre.

Prix: Fr. 1640.-

*Prix par personne comprenant: le voyage aller-retour
en voiture (maximum 4 personnes), 3 nuits d'hôtel,
petit-déjeuner, repas de midi à bord, les repas du
soir, 2 jours de pêche.*

**Renseignements: babord-tribord@bluewin.ch
www.babord-tribord.ch**



Croisière de rêve sur ce bateau pour un
repas sur une terrasse de votre choix?

C'est
possible!



A destination d'un restaurant dans Montreux Info-Ville.

Taxi VIP pour les Hauts.

**Prix et renseignements par e-mail: babord-tribord@bluewin.ch
www.babord-tribord.ch**

être dégagés de tout encombrement dans le paysage.

Enfin, le préavis fait totalement l'impasse sur la valeur paysagère et patrimoniale de l'île de Salagnon. La demeure est de grande qualité architecturale et contribue à la beauté de cette île qui figure sur d'innombrables photographies, peintures et gravures. Ses abords devraient être également libérés de l'emprise des amarrages qui en défigurent sa beauté particulière largement reconnue.

Le site de Salagon est aussi reconnu comme étant un élément important du réseau écologique lémanique comme l'a défini la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Une mesure intitulée VD25 est même prévue pour renaturer l'île et ses abords. Les lieux doivent donc non seulement être conservés mais aussi écologiquement améliorés. Augmenter le nombre d'amarrage dans le port irait à l'encontre de ces objectifs d'intérêt général.

Sachant que l'île de Salagnon ne paraît formellement pas protégée par une décision de classement cantonale, il revient à notre commune d'assurer sa préservation et de renoncer à la noyer dans une mare de bateaux.

Je citerai encore une étude de la CIPEL, donc cette Commission internationale, qui date de 2015 sur la demande en place d'amarrage sur le lac Léman. Le temps d'attente moyen est estimé entre 5 et 10 ans ! Les délais indiqués dans le préavis, 2 à 8 ans sont largement inférieurs.

Il convient encore de dire que la CIPEL a évalué le nombre de places d'amarrage en eau, sur le lac Léman, à 16'100 places et 1'500 places à terre. La capacité d'accueil du lac pour les bateaux est atteinte. Les pêcheurs professionnels demandent d'ailleurs de stopper l'augmentation des bateaux et notamment ceux à moteur en particulier.

Pour conclure, je prendrai l'exemple du Lac de Constance où il fut décidé en 1995, il y a 20 ans, de définir des lignes directrices pour diminuer la pression sur le lac et de limiter le nombre d'amarrages. Vingt ans plus tard, en 2015, il a été relevé que la situation est stable depuis 1995, sans augmentation du nombre d'amarrages.

Ainsi, les Verts demandent qu'il soit prioritairement tenu compte des intérêts des utilisateurs passifs du lac en créant des lieux de promenade et de baignade plutôt que d'augmenter le nombre de places d'amarrage au Basset.

En conclusion, la majorité du groupe des Verts refusera ce préavis et propose qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour qu'elle présente une idée de projet qui ne prévoient pas d'augmenter le nombre de places d'amarrage dans le port du Basset et qui aura pour objectif d'améliorer la qualité environnementale du site.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le groupe UDC soutiendra ce crédit d'étude de CHF 120'000.-.

Ce montant est nécessaire afin de finaliser le préavis de construction qui sera soumis au

Conseil en novembre 2016. Montant estimé CHF 2'000'000.-.

Ces travaux consistent à modifier l'ordonnance des passerelles, ce qui augmentera la capacité de 400 à 500 places.

Dans les travaux périphériques, au niveau de la sécurisation, nous notons la pose de caméras de surveillance, ce qui est un bien.

Par contre la pose de clôtures et de portiques sécurisés n'obtient pas notre approbation, ce port est domaine privé communal, ce n'est pas de cette manière que vous allez garantir notre sécurité ainsi que l'accès de notre population sur la digue et au lac.

Ce port est actuellement dans un état de dégradation avancée, on s'attend à tout et on ne s'étonne de rien en sachant que le garde port travaille à la voirie.

Il est au port du lundi au mercredi, et cela 30 minutes par jour.

Lors de l'étude de ce préavis en commission, le groupe UDC déposera plusieurs amendements visant à améliorer l'entretien, la surveillance et le retour financier sur cet important investissement. C'est pourquoi il votera oui à l'unanimité à ce crédit d'étude».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, en remplacement de Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

La commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 04/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative au projet de réaménagement du port du Basset, en vue de l'augmentation de sa capacité en places d'amarrage, de l'assainissement des aménagements ainsi que de la sécurisation;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- TTC au maximum, incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.065;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 5 ans au maximum;

6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

M. le Président Lionel Winkler donne la parole à M. Florian Chiaradia.

M. Florian Chiaradia remercie M. le Président de la lui accorder. Dans la suite de ce qui avait été annoncé par M. Michel Bongard, M. Florian Chiaradia déclare qu'ils demandaient le renvoi selon l'art. 127, ce qui n'a peut-être pas été demandé formellement, raison pour laquelle il revient dessus maintenant.

M. le Président Lionel Winkler s'excuse, il avait compris qu'ils demandaient à ce que le préavis soit refusé pour que cela retourne en Municipalité. Il n'y a pas eu la demande formelle du renvoi du rapport en Municipalité.

M. le Président demande à M. Chiaradia s'il le demande formellement. Ce qui est le cas.

M. le Président s'excuse pour la mise entre parenthèse de la lecture des conclusions et ouvre la discussion sur le renvoi du rapport à la Municipalité demandé par les Verts.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur ce renvoi du rapport à la Municipalité. Il faut donc dire OUI si l'on veut que ce rapport soit retourné à la Municipalité et NON si l'on souhaite que l'on poursuive la procédure comme on l'a fait jusqu'à maintenant.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse par 56 NON le renvoi du rapport en Municipalité.

M. le Président déclare que l'on poursuit donc la procédure comme d'habitude. Le Conseil a entendu les conclusions lues par M. Yves Laurent Kundert, le vote est donc ouvert sur les conclusions du rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 62 OUI, 8 NON et 1 abstention.

7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Il y a un postulat qui a été déposé ce soir par Mme Anne Saito. Ce postulat, à la demande de la postulante, sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal, donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux réponses écrites de la Municipalité. La première concerne la réponse à l'interpellation des Verts intitulée: «Quelles suites pour le projet d'agglomération Rivelac».

M. le Président demande si quelqu'un dans le groupe des Verts souhaite prendre la parole.

Mme Anne Saito souhaite dire que les Verts vont prendre acte de la réponse de la Municipalité, mais qu'ils constatent, à la lecture de cette réponse, que la mobilité douce risque d'y être négligée et qu'ils resteront attentifs à ce sujet.

La deuxième réponse écrite concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger intitulée «Avenir de l'Esplanade de Territet».

M. le Président donne la parole à M. Staeger s'il le souhaite.

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse. Il doit avouer qu'il a le plaisir d'y apprendre qu'il y avait une révision du recensement architectural, et c'est quelque chose qui peut être quand même relativement important pour la Commune, et il souhaite que ce dossier avance le plus vite possible, de façon à ce que l'on puisse être informé le cas échéant des nouvelles notes ISOS des bâtiments, s'il y en a.

Trois interpellations ont été déposées aujourd'hui. La première émane de M. Olivier Raduljica. Elle est intitulée: «Données des administrations».

M. Olivier Raduljica donne lecture du texte de son interpellation:

«L'émission de la 1ère «On en parle» d'il y a quelques semaines nous apprenait que 57% des communes vaudoises transmettent les données, parfois confidentielles, de leurs administrés au Bureau vaudois d'adresses (BVA), à

Lausanne, qui réalise des envois publicitaires pour le compte de sociétés. Certaines communes n'en avertiraient même pas leurs citoyens et ne leur expliqueraient pas qu'ils ont le droit de refuser ce transfert.

Parmi les données transmises on trouve le nom, prénom, adresse, état civil, date de naissance, parfois le no AVS, voire la profession, alors que la loi l'interdit.

J'ai donc été soulagé d'apprendre que notre Commune ne fait pas partie des 131 qui transmettent ces données. Par cette interpellation je souhaite donc que la Municipalité puisse apporter une réponse publique et claire sur ce point. Ainsi, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Qu'est-ce qui a amené Montreux à ne pas transmettre ces données?
- 2) D'autres données ou des données similaires sont-elles transmises à d'autres institutions?
- 3) Si oui lesquelles (données et institutions)?
- 4) Quelle est la politique de notre Commune en matière de transfert de données des administrés?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. l'interpellateur pour ses questions et d'avoir mis en exergue la particularité, s'il peut le dire ainsi, de Montreux dans ce dossier.

La Municipalité répond ainsi aux questions posées:

A la première question: Qu'est-ce qui a amené Montreux à ne pas transmettre ces données?

La décision a été prise il y a quelques années, lorsqu'ils ont appris que le BVA commercialisait ces adresses.

A la deuxième question: D'autres données ou des données similaires sont-elles transmises à d'autres institutions?

La réponse est oui, à plusieurs administrations ou entités d'intérêt public ou reconnues d'intérêt public.

A la troisième question: Si oui lesquelles (données et institutions)?

M. le Syndic Laurent Wehrli ne va pas faire toute la liste, mais il en cite quelques unes: chefs de section militaire, c'est évidemment une autre autorité à laquelle on doit, de par la loi, communiquer ce genre de données, le Service de la population de l'Etat de Vaud, l'Office du stationnement, l'Office du travail, et il y a également, conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, les paroisses qui le demandent ainsi que les partis politiques et les Sociétés de village.

Evidemment, ce qui n'est pas d'autres administrations reçoivent une lettre extrêmement précise, avec des étiquettes qui ne peuvent être utilisées qu'une seule fois et en rappelant qu'elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que ce pourquoi ils les ont demandées.



TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER NOS NOUVELLES RECETTES DE PÂTES MAISON

SALADES À LA MINUTE
SANDWICHS MINUTE
8 SORTES DE PÂTES ARTISANALES
BOULANGERIE - PATISSERIES
PRODUITS FRAIS
CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES
PRODUITS LAITIERS
PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

Enfin, à la quatrième question: Quelle est la politique de notre Commune en matière de transfert de données des administrés?

La Commune de Montreux respecte strictement l'art. 4 de la loi sur le contrôle des habitants, en fournissant les éléments qui y sont expressément mentionnés, à savoir le numéro d'AVS, l'identité de l'intéressé, adresse, état civil, appartenance à une communauté religieuse lorsque c'est indiqué, en particulier si c'est une paroisse qui le demande puisque c'est un des éléments du tri.

M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de renvoyer à l'art. 4 parce qu'il y a encore une petite dizaine d'autres éléments, mais c'est uniquement ces éléments qui sont retenus et transmis conformément à la loi et à la pratique.

Il espère ainsi, au nom de la Municipalité, avoir répondu à M. l'interpellateur.

M. Olivier Raduljica remercie M. le Syndic Laurent Wehrli pour ces réponses et se déclare satisfait.

La deuxième interpellation émane de M. Alexandre Staeger. Elle est intitulée: « Bis repetita placent?».

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation:

«Au mois d'octobre 2014, j'avais interpellé la Municipalité au sujet d'un projet de construction dans le quartier de Collonge impliquant l'abattage d'arbres protégés. Des habitants du quartier avaient alors lancé une pétition pour sauver ces arbres. Sur le moment, il m'avait été répondu qu'il était encore trop tôt pour répondre et qu'une réponse me parviendrait ultérieurement. Un courrier a confirmé cette promesse.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'un projet quasiment identique et portant sur la même parcelle (5341) avait été soumis à l'enquête publique du 2 février au 3 mars de cette année ... mais sans précision quant à un éventuel abattage des arbres! La même surprise a d'ailleurs aussi frappé les habitants du quartier, qui ont fait circuler une deuxième pétition par rapport à cette affaire.

Si la présente interpellation démontre que bis repetita mihi placent, je me demande dans quelle mesure bis repetita placent aussi aux promoteurs de ce projet. Quoiqu'il en soit, le fait est en l'occurrence que, par référence à une BD bien connue, bis repetita ne placent pas toujours aux habitants du quartier de Collonge.

Je me permets par conséquent de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quand la Municipalité pense-t-elle être en mesure de répondre à mon interpellation de 2014?
2. La Municipalité peut-elle, de manière générale, éclairer ma lanterne au sujet de cette

affaire, à savoir: pourquoi deux mises à l'enquête pour deux projets quasiment identiques sur la même parcelle?

3. Les arbres seront-ils finalement abattus?

4. Le cas échéant, quelles seront les compensations?

Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Caleb Walther va répondre partiellement, cette interpellation touchant un permis de construire qui impose un abattage d'arbres, c'est pour cela qu'il y avait deux Directions concernées par cette interpellation.

Il prend donc la parole avec son voisin de gauche, M. le Municipal Christian Neukomm, pour prier M. Alexandre Staeger de les excuser d'avoir oublié de répondre à son interpellation initiale, du fait que la Municipalité avait refusé le permis de construire, la question tombait donc d'elle-même. Mais après ils ont un peu oublié d'assurer le suivi jusqu'au bout. Ce n'était pas qu'ils étaient dans l'impossibilité de répondre à ce moment-là, mais ils ont simplement oublié.

Alors, pour répondre à M. Staeger sur son interpellation de 2014, le permis avait été refusé et donc l'abattage n'avait plus de raison d'être.

Maintenant, pour la suite, on se retrouve dans la même situation qu'en 2014, à savoir que la Municipalité n'a pas encore été formellement appelée à se prononcer sur ce permis de construire et donc ils ne peuvent que promettre une réponse écrite. Simplement MM. Caleb Walther et Christian Neukomm vont faire une deuxième promesse, c'est de ne pas oublier de répondre à M. Alexandre Staeger une fois que la décision aura été prise.

M. Alexandre Staeger ne souhaite pas reprendre la parole.

La dernière interpellation au sujet de: «La ferme de Clarens en état de décomposition avancé» émane de Mme Carola Fastiggi, qui a demandé à pouvoir utiliser la technique.

Mme Carola Fastiggi donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons récemment été interpellés par une habitante de la rue du Port à Clarens concernant l'état lamentable du bâtiment situé en face de chez elle. En effet, photos à l'appui, je vous laisse constater, nous avons pu constater l'état de délabrement très avancé de la Ferme de Clarens sise à la Rue du Port. En raison de la suppression de son toit, le bâtiment n'a pu que s'imbibber d'eau au fil des années. Cette humidité stagnante a permis la prolifération de champignons en tous genres et donc l'apparition de

moisissures sur pratiquement toutes les parties boisées du bâtiment. Les habitants du quartier s'inquiètent pour leur santé et celle de leurs animaux domestiques.

Le Conseil Communal a validé à deux reprises la sauvegarde de ce bâtiment. La ferme est certes toujours là mais son état s'est sévèrement dégradé faute de mesures entreprises pour respecter la volonté du Conseil Communal.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité.

- 1) Est-il possible à la Municipalité d'exiger du propriétaire des lieux d'assainir dans les plus brefs délais cette parcelle afin d'éradiquer toute contamination fongique?
- 2) En cas de réponse affirmative à la question 1, est-il possible à la Municipalité d'informer le Conseil des délais imposés au propriétaire et de l'avancement des mesures prises?
- 3) Si preuve est faite que les troubles de la santé remarqués chez les habitants du quartier devaient être liés à l'état de ce bâtiment, qui est responsable?
- 4) Comment empêcher à l'avenir que d'autres bâtiments puissent être laissés à l'abandon et atteindre un état de délabrement aussi avancé?
- 5) La révision du recensement architectural concernant notre territoire concerne-t-elle cette ferme et la note de cette dernière à l'ISOS est-elle modifiée?
- 6) L'ensemble de la ferme faisant l'objet de la protection générale des monuments historiques au sens des art. 46 et suivants LPNMS, la Municipalité envisage-t-elle de demander au département compétent de prendre des mesures conservatoires?

Nous remercions d'avance la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm répond qu'au vu des questions précises posées par Mme l'interpellatrice, il va être répondu par écrit à cette interpellation. Une enquête va être faite et la Municipalité va essayer de donner des réponses pour la prochaine séance du Conseil, quand bien même le délai va être très court compte tenu des Fêtes de Pâques. Mais la Municipalité fera son possible pour répondre pour le prochain Conseil.

Mme Carola Fastiggi ne souhaite pas s'exprimer.

Il est 22h04 la séance est levée.

Extraits des procès-verbaux des séances
du 3 février et du 23 mars 2016.
Les versions complètes des procès-
verbaux peuvent être obtenues au greffe
municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

Tout pour la pêche

Genolet Robert
Rue de l'Eglise Catholique 5 bis
1820 Montreux (Suisse)

Tél.: 021 963 16 17



AU MOINS **CHF 2'000.-** DE PRIME
À L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU GAZ NATUREL/BIOGAZ
TÉL. 0800 429 429



DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

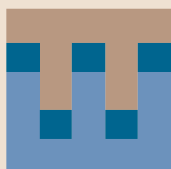
gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



WIDER



ébénisterie agencement menuiserie



Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com